

"Si l'Union Catholique des Cultivateurs n'existait pas il faudrait la fonder".

Hon. Ad. Godbout

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

"J'invite tous les cultivateurs à entrer dans leur association professionnelle: l'U.C.C."

S. E. le card. Villeneuve

Vol. VII No 52

BULLETIN OFFICIEL DE L'U. C. C.

Québec, 25 sept. 1935

Problèmes fédéraux

QUELQUES PRECISIONS A DEMANDER AUX CANDIDATS

L'association professionnelle est indépendante des partis; mais elle doit défendre les intérêts de ceux qu'elle représente devant l'opinion publique et les gouvernants; elle doit former de meilleurs citoyens, capables d'étudier les problèmes politiques sans parti pris, pour donner un vote éclairé. Les membres de l'U.C.C., qui constituent l'élite de la classe agricole, doivent obtenir de tous les candidats fédéraux une réponse claire et précise sur les principaux problèmes qui intéressent l'agriculture.

Comme nos ancêtres, les cultivateurs sont prêts à défendre leur sol contre les invasions. Mais nous avons trop de problèmes à régler chez nous pour prendre part aux conflits européens, asiatiques ou africains.

Dès notre première équipée en Afrique-Sud, en 1899, M. Henri Bourassa prédisait la conscription. La guerre de 1914 lui donna raison; elle nous coûta cent mille vies humaines et plus de deux milliards de dollars. Le seul service annuel des intérêts sur nos emprunts pour fins militaires dépasse notre dette totale d'avant-guerre. C'est une hypothèque qui grève d'avance dix générations.

Une nouvelle guerre s'annonce. Prise dans l'engrenage, l'Angleterre jettera le cri d'alarme aux Dominions et il se trouvera chez nous des gens qui voudront lancer le Canada dans une nouvelle aventure militaire.

Il faut, une bonne fois, que chefs de partis et candidats se prononcent contre toute participation de notre pays aux guerres impériales. Fournissons des produits agricoles aux pays belligérants, mais pas de chair à canon.

Nous ne sommes pas plus obligés de régler le problème du chômage anglais en permettant à la Grande-Bretagne de nous envoyer son surplus de population.

Pendant que nos compatriotes, incapables de trouver leur subsistance sur la terre canadienne, allaient filer du coton américain, des millions d'étrangers, attirés par de généreux subsides et une habile propagande, s'emparaient de nos meilleures terres, envahissaient notre marché du travail, accaparaient partiellement notre industrie et notre commerce. La moitié de nos difficultés proviennent de notre politique d'immigration à outrance, depuis le problème des chemins de fer jusqu'à celui du chômage et de la surproduction agricole.

Pendant que nous essayons d'envoyer nos chômeurs ruraux et urbains sur des terres neuves, des organisations anglaises parlent d'établir 250,000 familles dans notre pays et des hommes d'affaires canadiens affirment que la reprise de l'immigration nous ramènerait la prospérité.

Pas un seul candidat ne devrait être élu dans notre province sans s'être engagé à voter contre toute politique d'immigration.

Ce ne sont pas les immigrants de tous les pays d'Europe qui simplifieront les relations entre les deux principaux groupes ethniques. Les Pères de la Confédération avaient pensé résoudre ce problème en déclarant deux langues officielles dans tout le pays.

Cependant les cultivateurs canadiens-français ont toutes les peines du monde à obtenir que les rapports du ministère fédéral de l'Agriculture soient publiés en français et en même temps dans les deux langues. Certaines publications ne sont jamais traduites... Admettons, toutefois, que nos agriculteurs ne réclament pas assez de brochures et rapports préparés pour eux.

Plus de la moitié des fonctionnaires fédéraux dans notre province sont de parfaits unilingues. Les pionniers du pays sont obligés de se faire interpréter auprès des serveurs qu'ils paient de leur argent.

Pendant plusieurs années, notre province a envoyé à Ottawa un "bloc solide" de députés ministériels. C'est pendant cette période que la plupart de nos fonctionnaires unilingues furent nommés. Le même régime se continue parce que nous élisons des députés de gélatine incapables de se redresser pour revendiquer nos droits.

Cette situation est devenue intolérable. Il faudrait envoyer à Ottawa un groupe de députés de la trempe d'Armand Lavergne, prêts à se séparer de leur parti sur les questions nationales.

Plus que jamais notre province doit se faire représenter au parlement fédéral par des députés compétents. Depuis la crise, les gouvernements de tous les pays ont découvert que l'agriculture est à la base de l'économie nationale; ils ont compris que la prospérité des peuples ne peut être fondée sur la ruine des cultivateurs.

Nos législateurs ont cherché les meilleures solutions aux principaux problèmes agricoles. Ils ont organisé un système de crédit pour fournir aux cultivateurs les capitaux indispensables à l'exploitation des fermes; ils ont créé un tribunal temporaire pour permettre aux débiteurs agricoles de rajuster leurs obligations d'après leur capacité de paiement; ils ont mis sur pied un "office des marchés" qui accorde aux agriculteurs les pouvoirs nécessaires pour organiser la vente de leurs produits; ils ont trouvé de nouveaux débouchés pour certains produits de la ferme.

Toutes ces mesures furent adoptées à la demande des associations d'agriculteurs. Pour lier ces législations fragmentaires, incomplètes, le prochain gouvernement devra nous donner une politique agricole d'ensemble. Il faut donc exiger des candidats autre chose que des critiques acerbes ou des remèdes de charlatans.

Albert RIOUX

Entre habitants

LES STOCKS DE GUERRE

Nous écrivions dans une note du 28 août: "Depuis quelque temps les prix du beurre à Londres se tiennent à peu près au même niveau que ceux du Canada, c'est-à-dire aux environs de 20 cents. C'est un phénomène qu'on n'a pas vu depuis longtemps, car au cours des dernières années les prix de Londres se sont toujours maintenus à cinq ou six cents plus bas que ceux de Montréal. On prétend expliquer ce phénomène par une diminution de la production en Nouvelle-Zélande. Peut-être. Nous sommes d'avis cependant que cette hausse anormale est la répercussion des menaces de guerre entre l'Italie et la Grande-Bretagne. Les spéculateurs achètent en prévision d'une guerre qui ferait monter le prix des denrées".

Depuis cette date, les prix du beurre ont monté de deux cents environ, sans qu'aucune cause économique ne justifie cette plus-value; car la production est encore plus forte cette année, malgré la prime accordée par l'Etat à la fabrication du fromage, et tout porte à croire que nous aurons un excédent exportable. A Winnipeg et à Chicago, le blé a gagné trois cents dans la journée du 17. D'une façon générale, les prix des denrées agricoles sont fermes et ont même une tendance à la hausse assez prononcée.

Comme il s'agit de phénomènes psychologiques, il est difficile de prévoir l'avenir. Si le conflit italo-éthiopien se règle à l'amiable — ce qui semble peu probable — les prix s'effondreront de nouveau. Dans le cas contraire, ils conserveront leur tendance à la hausse.

Quoi qu'il en soit, les cultivateurs se réjouissent momentanément de la plus-value de leurs produits. Et Dieu veuille que les spéculateurs sur les stocks de guerre en soient pour leurs frais.

LA GRAINE DE MIL

D'après les prévisions de la Division fédérale des semences, la récolte de graine de mil au Canada sera de 11,485,000 livres environ, soit une augmentation de 6,000,000 de livres sur la récolte de l'an dernier. Québec viendra en tête des autres provinces avec une production approximative de 4,700,000 livres. Comme la consommation domestique des dernières années s'est totalisée par 7,000,000 de livres environ, le Canada aura donc un excédent exportable de 4,000,000 de livres. Il faut donc s'attendre à ce que les prix tombent prochainement au niveau du marché d'exportation, soit aux environs de 3 cents. Cette moins-value représentera une perte d'un demi-million environ pour les producteurs, mais

fera économiser une somme équivalente aux acheteurs. Comme quoi le malheur de l'un fait le bonheur de l'autre.

ANNONCES ELECTORALES

Quelques lecteurs se scandalisent de ce que nous publions dans nos colonnes de la réclame électorale. Nous ne voyons pas cependant en quoi cette pratique pourrait affecter notre indépendance à l'égard des partis politiques, ni pour quelles raisons elle nous serait interdite plutôt qu'aux autres journaux. Nous acceptons la publicité électorale au même titre que la publicité commerciale, moyennant un prix uniforme fixé par notre tarif. D'ailleurs, les journaux de parti ne le prennent pas si haut: on peut voir tous les jours des placards de M. Bennett dans des journaux d'opinion ouvertement libérale et vice versa. Dans ce cas, la politique devient une question d'affaires et non plus une question d'opinion.

Nous continuerons à publier la réclame politique de tous les partis, à l'exception de celle de la C.C.F. à cause de son caractère socialisant. Ce qui ne nous empêchera pas de conserver notre indépendance et de critiquer à l'occasion n'importe quel parti, fût-il celui qui nous aura accordé le plus gros contrat de publicité.

G. F.

Le régime corporatif est la seule manière de ne pas aller du libéralisme au socialisme.

La Tour du Pin.

La Vie Morale

Les petites sociétés

En causant, l'autre jour, avec un cultivateur je lui demandai pourquoi il ne faisait pas partie de l'U.C.C. "Pourquoi, me répondit-il? L'U.C.C., ça ne peut pas marcher: il y a trop de petites sociétés qui lui barrent le chemin".

Qu'il y ait "trop de petites sociétés" je le concède, mais de toutes ces organisations agricoles, laquelle mérite notre appui? laquelle est seule conforme à la doctrine de l'Eglise? Les organisations d'Etat ou l'organisation professionnelle? Pie XI répond: "Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir; diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité". Léon XIII répond lui aussi: "Que l'Etat ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie".

L'U.C.C. peut marcher, elle doit marcher et de fait elle marche. L'appui qu'elle reçoit du clergé, à cause de sa conformité avec la doctrine sociale catholique, l'esprit de corporation qui anime ses membres, la propagande qui se fait en sa faveur sont les preuves de sa vitalité et les signes qui nous la font connaître comme la seule organisation agricole qui mérite notre encouragement et notre concours.

Mais, "s'il y a trop de petites sociétés" aujourd'hui, à qui la faute? Il ne faut pas mettre tout le tort sur le dos du gouvernement. Les cultivateurs ont les leurs.

Depuis au-delà d'un quart de siècle et surtout depuis la guerre le socialisme d'Etat était la théorie à la mode. Les gouvernants n'ont fait que l'appliquer dans le domaine de l'agriculture. En agissant ainsi, ils ont suivi le cours des événements au lieu de les orienter et de les diriger conformément aux exigences du bien commun. Que les gouvernants méditent bien "ce principe si grave de philosophie sociale": "de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes".

L'Etat doit aider les membres du corps social, mais il n'a pas le droit d'absorber ni de monopoliser les intérêts d'une profession libre.

Les "petites sociétés" sont le fruit de l'apathie des cultivateurs. Ils ont peine à le croire, mais c'est vrai. Si, il y a dix ans, toute la classe agricole avait compris la nécessité de s'unir en un seul groupement professionnel libre, pour mieux résoudre ses problèmes et exiger une meilleure protection de ses droits les "petites sociétés" auraient disparu.

Elles auraient disparu, parce que illégitimes et antinaturelles. Une association professionnelle, organisée et dirigée par l'autorité civile, est une contradiction dans les termes. La cause formelle de toute société, c'est l'autorité. En d'autres mots si l'autorité dirigeante est l'Etat on se trouve en présence d'une organisation d'Etat. Si l'autorité dirigeante reste entre les mains des intéressés, c'est un organisme professionnel. L'U.C.C. est donc la seule association corporative légitime de notre classe agricole. Il faut dénoncer l'erreur qui tend à confondre la réforme corporative avec la réforme de l'Etat. "La corporation n'est pas l'expression d'une volonté souveraine, autrement ce serait l'Etat dans l'Etat, le conflit organisé".

Pour que l'U.C.C. grandisse, les cultivateurs doivent serrer leurs rangs autour d'un seul drapeau, se développer dans une même communauté d'idées et de sentiments. La dispersion des énergies engendre et conduit à la ruine.

L'avenir est aux corporations, au syndicalisme catholique et non pas aux "coopératives gouvernementales".

Les "petites sociétés" disparaîtront quand l'association professionnelle sera assez forte pour décharger l'Etat des soucis qui l'encombrent et le détournent de ses propres fonctions.

En attendant leur disparition, il faut travailler pour le bien commun. La meilleure manière de le fai-

Ni le communisme ni le libéralisme économique

Communisme et libéralisme économique pris dans leur acception plénière s'opposent trait par trait. Dans l'un, l'Etat fait tout; dans l'autre, il s'abstient complètement. Celui-ci veut une économie libre jusqu'à l'abus; celui-là une économie dirigée jusqu'à l'absorption.

Des deux, quel parti faudra-t-il prendre?

Pourquoi ne pas viser au juste milieu entre les extrêmes, celui de la liberté absolue et de l'étatisation intégrale? C'est le système de l'économie ordonnée, celui du capitalisme moral et discipliné.

S. E. le cardinal Villeneuve, O.M.I.

Contre l'ouverture des cinémas le dimanche

L'évêque de Pittsburg, S. Exc. Mgr Boyle, vient de protester vigoureusement contre une campagne lancée dans son diocèse pour l'ouverture des cinémas le dimanche. "Je ne suis pas contre les jeux et les divertissements le dimanche, a-t-il déclaré, mais je m'oppose énergiquement à ce qu'on en fasse une entreprise commercialisée, à ce que par esprit de lucre, par l'appât d'un plus grand gain, on exploite les bas instincts de l'homme, on lui serve des spectacles qui le dégradent. Condamnables n'importe quel jour de la semaine, ces spectacles le sont encore plus le dimanche".

Comment l'U. R. S. S. tient ses engagements envers les pays "bourgeois"

La "Pravda" du 15 mai 1935 avait publié en première page une grande photographie de Staline, Litvinoff et Potemkine siégeant avec MM. Laval, Alfand Léger, lors de la récente visite de ces derniers à Moscou. Le même journal du 26 et du 27 juillet 1935 publie, en première page également, deux non moins grandes photographies de Staline présidant l'inauguration du VIIe Congrès mondial du Komintern entouré des révolutionnaires Dimitroff, Cachin, Thorez, Pieck, Piatnitski, Marty et Ferdi, et discutant avec eux des moyens de "renverser par la violence le régime social traditionnel" dans les pays "bourgeois".

Pour le rassemblement de toutes les forces antibolchévistes

Genève, 1er septembre. — La tenue à Moscou d'un nouveau congrès mondial de l'Internationale communiste, et cela au moment même où Litvinoff préside le Conseil de la Société des Nations, apporte la preuve de la reprise de l'offensive bolchéviste contre le monde civilisé.

Par ailleurs, la carence des politiciens qui acceptent à Genève de faire présider leurs travaux par un membre du Komintern et un Sans-Dieu militant est désormais patente.

Aussi à sa dernière conférence internationale, l'Entente internationale contre la IIIe Internationale a-t-elle décidé de préparer dès à présent un vaste rassemblement de toutes les forces antibolchévistes et d'établir un contact suivi avec les grandes organisations patriotiques et chrétiennes, pour s'opposer aux "fronts uniques" et aux "fronts populaires" organisés par Moscou. Le travail préparatoire incombera à une commission internationale. De nombreux encouragements sont déjà parvenus au Bureau de l'Entente, car on se rend compte que la situation actuelle, de

re, c'est d'apprendre aux cultivateurs à les fuir, comme on fuit tout ce qui est illégitime et désordonné.

Mais en dépit des obstacles et des critiques, l'U.C.C. ne cessera de "marcher" vers la réalisation du Corporatisme, formule sociale de demain.

Jean BLANCHET, B.A.,
Cultivateur

Pour des élections honnêtes

Les Retraitants de Montréal ont lancé, avec l'approbation des autorités diocésaines, le mouvement de la Ligue de Moralité Publique, né à Québec et dont le but est d'assurer, pour répondre aux directives de S. Em. le cardinal Villeneuve, une campagne électorale propre et des élections honnêtes. Tous les catholiques sont invités à souscrire aux engagements que leur propose cette Ligue. Des listes circulent actuellement dans la plupart des paroisses. Plusieurs curés ont demandé à leurs paroissiens de s'inscrire à l'issue des messes, dimanche dernier. On peut se procurer ces listes au Secrétariat de la Ligue des Retraitants, 1961, rue Rachel Est, Montréal, (10 sous la douzaine, 75 sous le cent.)

Le Congrès régional des Travailleurs sans-Dieu en France

"La Lutte antireligieuse et prolétarienne" (d'août 1935, No 98) informe que le 13 et le 14 juillet s'est tenu à Lille le Congrès régional des Travailleurs Sans-Dieu. On y entendit plusieurs rapports, et diverses questions telles que: la crise actuelle, "les agissements de l'Eglise préparant le lit du fascisme", "la défense de l'URSS", etc., furent discutées. "Au cours du congrès, la petite Ginette apporta aux congressistes le salut des enfants Sans-Dieu de la région parisienne, engageant les Sans-Dieu du Nord à constituer des groupes d'enfants pour arracher la jeunesse aux griffes de l'Eglise et de la bourgeoisie". Le congrès prit fin aux cris de "A bas les religions et le régime capitaliste! A bas le fascisme assassin! Vive le front populaire! Vive l'Unité des antireligieux de la Région du Nord et de France!"

Le Comité régional, qui se réunit immédiatement après, sous la présidence du camarade Galpérine, secrétaire national, "traduisant le vœu du congrès régional de convoquer le congrès national dans le plus bref délai", exprima le désir de voir "figurer à l'ordre du jour de ce congrès les questions suivantes: 1) l'Eglise et la situation générale; 2) la situation et l'activité de l'Association; 3) le rapport financier; 4) "La Lutte"; 5) méthodes de propagande; 6) Election du C.C."

— CALENDRIER —

JEUDI, 26 septembre: Les SS. Martyrs Jésuites Canadiens.
VENDREDI, 27 septembre: SS. Come et Damien, martyrs.
SAMEDI, 28 septembre: S. Wenceslas, duc, martyr.
DIMANCHE, 29 septembre
XVI Pont. S. MICHEL, archevêque.
LUNDI, 30 septembre: S. Jérôme, confesseur et docteur.
MARDI, 1er octobre: S. Rémi, évêque et confesseur.
MERCREDI, 2 octobre: Les Saints Anges Gardiens.

Causeries à la Radio

POSTE CKAC 1 h. 15 P. M.

LUNDI 30 septembre: M. Gérard Filion: Les arts domestiques.
JEUDI 3 octobre: M. Gabriel Billault: En rapport avec de l'U. C. C.
SAMEDI 5 octobre: M. J.-E. Laforce: Colonisation.
POSTE CRCM 6 h. 45
MARDI 1er octobre: R. P. Alph. Deguire: Le rôle de l'U. C. C.
JEUDI 3 octobre: M. Gabriel Billault: En rapport avec la culture maraîchère.

plus en plus menaçante, ne pourra être redressée que par l'initiative d'hommes courageux et entièrement indépendants.

— Cette fois, je suis tranquille, j'ai payé toutes mes dettes. —
— Oui... mais comment? —
— 10,000 qu'on m'a prêtés, 8,500 de traites et 50 francs que j'avais de côté.

Vivre d'abord

Pour la plupart, les aspirants colons qui s'informent des conditions où se trouveront les défricheurs rendus sur leurs lots, demandent:... et, où vendrons-nous les produits récoltés sur nos terres?

Il arrive que ceux qui posent ces questions ont des familles de six, huit ou dix enfants à nourrir et à vêtir.

C'est le plus important marché pour eux, mais c'est justement celui auquel ils ne pensent pas.

Le colon intelligent s'occupe tout d'abord de débarrasser son endroit convenable sur son lot pour un jardin potager. Puis il agrandit son abatis, le prépare pour y ensemer un peu de grain, du mil et du trèfle, car il lui faudra du fourrage et du paillage.

Un colon qui veut réussir doit tout d'abord songer à s'organiser pour ne pas acheter ce que sa terre peut produire. Un jardin potager d'un arpent, cela fournit assez de légumes pour les besoins d'une grosse famille. Quelques arpent de défrichés en plus, cela permet de récolter du grain pour 25 poules, une ou deux vaches, un cheval, deux porcs, quelques moutons.

Tout cela ne donne pas un revenu considérable, mais fournit déjà une bonne partie des principaux besoins d'une famille assez nombreuse: surtout quand la femme du colon a de l'initiative et de l'habileté, et qu'elle sait tirer parti de la laine des moutons et que, pour suppléer à ce qui manque, elle a soin de faire semer par son époux un arpent ou deux en lin.

Ce n'est pas la richesse, loin de là, quand une famille de colon est arrivée à ce stage, mais elle a déjà compris l'utilité de faire produire à la ferme ce qu'il faut pour manger, pour se vêtir. Cela amènera naturellement le désir de construire soi-même ses bâtiments de ferme, de s'essayer dans la fabrication de certains instruments agricoles, telles herbes, etc., qui peuvent être utiles, sans qu'on ait à déboursier pour se les procurer.

Habitué de la sorte, dès qu'il récolte plus que pour les besoins de sa famille, le colon s'occupe de vendre sur le marché local quand il en existe un à proximité.

Naturellement, il a intérêt de bien vendre sa marchandise. Ayant produit pour lui-même, il a recherché la qualité. C'est ce qu'il lui faut pour le marché. Il ne lui restera plus qu'à bien présenter sa marchandise.

Et tout cela, il l'aura pratiqué en s'ingéniant et en enseignant à ses enfants à VIVRE D'ABORD. Le 14 septembre, 1935.

J.-Ernest LAFORCE.

Chartes provinciales

Québec, 25. — Les nouvelles compagnies dont les noms suivent, ont reçu leurs lettres patentes du gouvernement de Québec, selon avis publié aujourd'hui dans la Gazette Officielle: Brothers Construction, Ltd., S. V.P., Montréal; Laval Oil Co., Ltd., \$20,000, Montréal; Custom Built Homes Corporation, \$35,000, Montréal; Décaray Motors, Ltd., \$20,000, Rouyn; Homes I.C., \$20,000, Mount Royal, Qué.; General Enterprises Co. Ltd., \$20,000, Amos, Poplar, 5 and 10, 15c to \$1.00 Store, Inc., \$20,000, Montréal; Roxy Frocks Mfg. Co. Ltd., \$10,000, Montréal; A. Horn, Ltd., \$18,000, Montréal; "La Compagnie Immobilière Belgo-Canadienne", \$10,000, Montréal; Canadian Commodity Produce Clearing Association, Inc., \$20,000, Montréal; Chadbourne Development Co., Ltd., \$20,000, Montréal.

L'U. C. C. est l'organisme le plus propre à cette organisation agricole. Que nos cultivateurs y entrent...

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Publié par "La Terre de Chez Nous Inc.",
et imprimé par l'Action Sociale, Ltée,
103, rue Ste-Anne, Québec.

1 an \$1.00
3 ans \$2.50
A l'étranger, 1 an \$1.50
Gratuit aux membres en règle de l'U. C. C.

Administration, Rédaction, Publicité: 5505, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.
Téléphone: CRescent 3414

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

Le commerce des denrées agricoles

(Causerie donnée à la Radio-Canada par M. Clinton Henderson, président du Board of Trade)

En me confiant son programme radiophonique d'aujourd'hui, l'U. C. C. m'a prié de vous entretenir de divers aspects du commerce des produits laitiers et des autres produits de la ferme.

Je considère comme un honneur et un avantage de parler à des auditeurs qui sont éminemment intéressés à cette question; en effet, si les prix des denrées agricoles au Canada sont élevés, ils connaissent le confort et le bonheur; si, au contraire, ces prix sont bas, ils sont exposés à la misère.

La situation de l'agriculture dépend du volume de la production. Ceux d'entre nous qui vivent ou qui ont vécu sur une ferme, ou qui font le commerce des denrées agricoles, savent par expérience que la récolte varie d'année en année et que les revenus d'une récolte abondante vendue à bon marché sont à peu près équivalents à ceux d'une mauvaise récolte vendue à prix forts.

LES AGRICULTEURS SONT SOLIDAIRES

L'expérience et l'observation nous enseignent en outre que nous ne pouvons pas prétendre à l'isolement à l'intérieur des frontières de notre village, de notre paroisse, de notre comté, de notre province et même de notre pays. Ce fait est particulièrement évident quand il s'agit de denrées que nous produisons en excès et qu'il nous faut exporter dans des pays qui en manquent; la production des autres pays exerce alors une influence sur les prix en vigueur au Canada.

Quand nous vendons du fromage en Grande-Bretagne, les prix ne dépendent plus du coût de production au Canada mais des prix fixés par nos concurrents, tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Afrique du Sud. La valeur du blé que nous exportons n'est pas fonction du coût de production au Canada mais des prix établis par la concurrence des autres pays exportateurs, notamment l'Argentine, la Russie, l'Australie, les pays danubiens et même la France qui, depuis quelques années, vend du blé en Grande-Bretagne.

La Russie, l'Irlande, le Danemark, la Chine, la Pologne et la Hongrie nous font concurrence en Angleterre dans le commerce des oeufs et volailles, bien que les produits de l'Empire soient admis en franchise tandis que ceux de l'étranger sont frappés d'un droit d'entrée de 3 deniers la livre.

NOS EXPORTATIONS AUGMENTENT

Nos exportations de bacon en Angleterre augmentent sensiblement, mais nous venons encore après le Danemark; en 1934, nos exportations ont été de 894,000 quintaux; celles du Danemark, de 4,288,000 quintaux.

Nous sommes passés du quatrième au deuxième rang en augmentant nos envois de 76%, tandis que ceux du Danemark ont diminué de 22%.

La même année, nos chargements de jambon, à destination de l'Angleterre, se sont totalisés par 180,200 quintaux; ceux des Etats-Unis ont été de 477,700 quintaux.

L'augmentation de nos exportations de bacon et de jambon et la hausse des prix des porcs, qui s'est traduit par une plus grande prospérité des éleveurs, sont attribuables en grande partie aux accords d'Ottawa de 1932, qui frappent de droits d'entrée les produits des pays étrangers à l'Empire et qui fixent des contingents destinés à promouvoir l'élevage du porc en Grande-Bretagne.

Des droits d'entrée de même nature favorisent nos exportations de beurre, de volaille, d'oeufs et d'autres subsistances et assurent aux producteurs des prix plus élevés; ces avantages sont attribuables aux accords d'Ottawa et aux lois ultérieures, passées en Grande-Bretagne, pour donner plus d'extension à la politique de préférence arrêtée à la Conférence d'Ottawa.

SOIGNONS LA QUALITE DE NOS PRODUITS

J'estime toutefois que ces avantages tarifaires sont d'importance secondaire; la qualité, l'uniformité, l'apparence, la classification des produits destinés à l'exportation sont de bien plus grande importance.

"Ainsi groupés, nous pourrions faire valoir leurs exigences auprès des autorités."

Hon. Ad. Godbout,
Discours au Lac St-Jean.

L'ami Marius

J'ai rencontré, l'autre jour, l'ami Marius.

Comme il a changé! Autrefois, esprit sportif, coeur large et bon, démarche gaie, entraînée.

Aujourd'hui, lourdaud, portant haut, le coeur fermé à la pitié, il s'entoure de fils tentaculaires pour manier les pantins qui servent son égoïsme centralisateur.

Sa démarche, ses arguments spécieux, ses intrigues, tout en lui repousse les coeurs généreux. Seuls, la peur et l'intérêt immédiat lui font des adeptes.

Que s'est-il donc passé?

Entré dans les affaires, il y a une dizaine d'années, il a subi l'influence de tous les hommes d'affaires du temps.

Il a cru à la liberté économique comme moyen de parvenir lui-même à une grande richesse; il réclame encore cette liberté pour lui. Mais, avec tous ceux de son école, il encourage les combines, il y participe, il accepte les "commissions" que leurs agents lui donnent pour le faire consentir à préférer leurs marchandises à celles de leurs concurrents, bref il agit pour restreindre toute liberté chez les autres et imposer la maîtrise exclusive de la masse du peuple par son petit groupe d'amis.

Ce peuple, qui souffre d'une pareille domination, voudrait s'en défendre.

Il a besoin de l'association: il s'y met de tout coeur en prenant les cadres voulus par Dieu, requis par la nature précises par la doctrine catholique, les cadres de l'association professionnelle.

Marius s'y oppose. Sa conscience de catholique est trop enveloppée par la cupidité pour sentir le mal d'une désobéissance au Pape. A ses amis qui lui reprochent sa duplicité et son peu de sens social, il répond que le "bluff" se trouve partout aujourd'hui, que les cultivateurs et les ouvriers n'ont pas raison de se plaindre, qu'ils sont mesquins, que leur situation n'est pas si lamentable, que s'ils sont en retard dans certains paiements, cela est dû à leur paresse et à leur malhonnêteté.

S'il trouve des cas d'injustice chez deux ou trois membres de la classe agricole ou de la classe ouvrière, il en parle partout de façon à faire croire que nos cent trente mille cultivateurs et nos centaines de milliers d'ouvriers de la province sont malhonnêtes. Il approuve la dictature de la rue St-Jacques parce qu'il y trouve l'application de ses propres principes.

Vous avez peut-être rencontré Marius?

Le type que je vous peins est plutôt rare, mais son influence est malheureusement trop grande et elle entre parmi les causes du malaise actuel.

Vous devez vous en défendre et vous efforcer d'éclairer tous ses pantins qui répètent ses discours d'arrière bureau.

Défendez-vous en étant d'une justice irréprochable.

Défendez-vous et défendez la masse en ayant assez de charité pour vous décider à faire la lumière dans les esprits qui subissent depuis longtemps l'influence du "bluff".

Défendez-vous par les écrits, par la parole; cultivateurs, défendons-nous dans nos cercles privés et devant le grand public.

Défendons-nous surtout par l'association. L'Union seule nous donnera la puissance pour maîtriser une hégémonie que rien ne justifie. Elle ne cédera que devant cette force légitime et la peur sera pour elle le commencement de la sagesse.

LES FILS DU SOL,
Rimouski.

Nulle part au monde on ne produit de meilleur beurre que dans les fabriques les mieux outillées de la province de Québec, mais la dispersion des fabriques nuit à l'uniformité et par conséquent à la qualité moyenne de notre produit.

Les négociants canadiens et surtout les acheteurs étrangers paient volontiers un prix plus élevé pour une cargaison de 500 ou 1000 caisses de même origine et de couleur, de texture et de salinité uniforme, que pour une multitude de petites cargaisons dont la couleur, la texture et la salinité est variable, même si dans l'ensemble, le produit est de première qualité. Cela explique pourquoi les acheteurs accordent une prime aux beurriers du Manitoba et de la Saskatchewan au détriment des beurriers du Québec.

CONCENTRONS NOTRE FABRICATION DE BEURRE ET DE FROMAGE

Le seul remède, c'est de concentrer les fabriques, de les mieux outiller, de les faire diriger par un homme compétent. Le patron qui opère une baratte pendant quelques heures le matin et qui tient garage ou fait du camionnage pendant le reste de la journée ne peut faire du beurre d'aussi bonne qualité que celui qui reçoit assez de crème pour le tenir employé toute la journée; contrairement au premier, celui-ci classera sa crème, la répartira en plusieurs barattes et mettra en oeuvre toute ses connaissances, son expérience et son énergie à fabriquer un produit de haute qualité.

Voilà un domaine où devrait s'exercer une intervention rigoureuse de la part du ministère provincial de l'Agriculture. Celui-ci devrait se rendre compte davantage que nous n'avons pas accordé notre pas au rythme du progrès de l'industrie laitière dans les provinces de l'Ouest et même dans les Maritimes.

On est en droit de blâmer les producteurs et les associations coopératives et de leur demander, pour l'avenir, de répondre davantage aux efforts des gouvernements provincial et fédéral en vue d'améliorer la qualité et l'uniformité de notre produit.

C'est la même chose pour le fromage. Les fabriques sont petites, mal outillées, mal administrées. Les patrons font bien de leur mieux pour fabriquer un produit convenable, mais, je le dis avec regret, les acheteurs britanniques lui préfèrent le fromage des grandes fabriques, notamment celui d'Ontario.

Par exception, il se trouve dans la province quelques fabriques bien outillées, qui font un des meilleurs fromages du Canada; mais le grand nombre de petites fabriques déprécie la valeur moyenne de notre produit et par conséquent le niveau moyen des prix.

De cette façon, nous entrons directement en concurrence sur le marché anglais avec des pays étrangers dont le produit n'est pas aussi apprécié que le meilleur fromage canadien, surtout celui de l'Ontario.

LES ENCHERES DE L'U. C. C.

Les enchères hebdomadaires de beurre et de fromage que je dirige pour le compte de l'U. C. C., depuis la mort de M. Auguste Trudel, ont largement contribué, je crois, (et c'est l'opinion des gens les mieux à même d'en juger) à stabiliser les prix des produits laitiers du Québec et ont augmenté sensiblement les revenus des producteurs de la Province. Leurs retours hebdomadaires leur ont souvent rapporté un supplément d'un quart à un demi-cent, et même davantage, par livre de gras.

Quand les stocks à Montréal sont abondants et que le marché est lourd, nous réussissons très souvent à obtenir des commandes des autres villes du Canada et même de l'étranger et à arrêter la baisse des prix. En plusieurs occasions, au cours de l'été, des acheteurs des Provinces Maritimes ont supporté nos enchères, au grand avantage des cultivateurs du Québec; et cet accroissement de la demande a contribué à maintenir les prix dans toutes les provinces du Canada.

Pour nos enchères de fromage, même résultat. Les offres par cablogramme des acheteurs anglais

Au Foyer de l'U. C. C.

OFFICIERS DE L'U. C. C.

Président-général: Albert Rioux, L. Sc. A., Sayabec;
Aumônier: R. P. Alphonse Deguire, s.j., Montréal;
1er vice-président: Abel Marion, Ste-Edwidge;
2e vice-président: Alfred Hardy, St-Basile;
Secrétaire-général: R.-M. Pucet;
Rédacteur: Gérard Filion, L. S. C.;
Conseillers juridiques:
 Me Wilfrid Guérin, N. P.
 Charles-Henri Lalonde, C.R.

TRIBUNE LIBRE

Sous la rubrique ci-dessus nous publions les lettres d'intérêt public que nous recevons sans prendre la responsabilité des opinions émises.

Monsieur le Rédacteur,

Vos deux articles "Pauvre Elie" et "A propos d'enseignement" parus dans La Terre de Chez Nous m'ont décidé de vous demander une place dans votre journal pour exprimer mon humble opinion de mère de famille et de fermière campagnarde.

On parle du relèvement de la classe agricole. Cela ne se fera pas tant que nos fils seront des ignorants au sortir de l'école et conséquemment tant que nos petites écoles auront à leur tête des sujets mal préparés à leur tâche.

Notre enseignement est en effet pitoyable; nos enfants prennent trois ou quatre ans avant de savoir lire, car on enseigne encore ici d'après l'ancienne méthode de lecture. Nos élèves se fatiguent de la classe, car ils n'ont pas un enseignement à leur portée; les parents, voyant que leurs fils surtout n'apprennent rien, les retirent de l'école à 12 ou 13 ans.

Qui choisit-on comme institutrices dans nos campagnes? La sœur, la belle-sœur, la nièce du commissaire... et quand celui-ci sortira de charge, une autre prendra la place. Quand même elle n'aurait aucun entraînement dans l'enseignement, aucune formation pédagogique... c'est égal, personne ne parlera pour ne pas passer pour "critiqueux".

Nous, les parents, avons honte de l'ignorance de nos enfants; nous les savons arriérés, et même l'éducation que nous donnons à la maison se perd à l'école, où parfois même les institutrices en manquent.

Qui donc s'intéressera à la petite école? le curé? l'inspecteur? Qui donc viendra en aide à la mère déjà surchargée par les travaux de la ferme et obli-

- REUNIONS DE CERCLES -

Le 29 septembre: ST-PIE (Yamaska)

Le 1er octobre: LES ECUREUILS

Ste-Rite

(Témiscouata)

Le 11 août, le cercle de l'U. C. C. de Ste-Rite tenait son assemblée après la messe sous la présidence de M. Ernest Beaulieu, vice-président, le président étant absent.

Après la prière d'usage en l'honneur de St-Isidore, M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité. Le conférencier qui devait donner la conférence ne s'étant pas préparé, M. l'aumônier en profite pour nous montrer à lire la page des marchés et ce qu'il faut entendre par les différentes classes spécifiées. "Tenez-vous au courant de cette page, dit-il, comprenez-la et pesez vos animaux avant de les vendre; cela vous empêchera de vous faire bourrer par le premier venu."

M. l'aumônier fait remarquer que tous les membres de l'U. C. C. font partie de l'Apostolat de la Prière. Pour avoir part aux nombreuses indulgences qui y sont attachées, il suffit d'offrir tous les matins au divin Cœur de Jésus par le Cœur Immacu-

gée encore de se faire institutrice le soir pour faire apprendre des pages et des pages à l'enfant qui ne comprend rien, se décourage, s'il n'a pas une mémoire prodigieuse?

Pourquoi n'aurions-nous pas en campagne des Normaliennes recommandées qui commanderaient le respect et inspireraient la confiance par leur compétence? Ce sera alors seulement que nos campagnes ne se feront pas prier pour payer des salaires.

Que le Conseil de l'Instruction Publique surveille davantage notre personnel enseignant, qu'il fasse éliminer les sujets incompetents; en un mot, qu'on adopte le même système de surveillance et d'émulation qu'à la ville et vous verrez que nos enfants aimeront l'école, s'instruiront. (Et quel bien ça leur fera!) et nos Commissions scolaires ne se feront plus prier pour payer les institutrices.

L'argent ne donnera pas l'aptitude. Celle-ci d'abord et celle-là ensuite.

Vous remerciant d'avance, M. le Rédacteur, je me soustris,

Votre bien obligée,

Mme Louis POIRIER,

St-Guillaume d'Upton.

N. de la R.: "L'argent ne donnera pas l'aptitude". Soit. Il n'en reste pas moins qu'aussi longtemps qu'on accordera aux institutrices des salaires de famine, le recrutement du personnel enseignant se fera au rebours de l'intelligence et de la compétence pédagogique. Le salaire ne donne pas la compétence, mais il peut être un bon moyen, et dans l'occurrence l'unique moyen d'exiger la compétence. Autrement, les sujets les mieux préparés pour l'enseignement, notamment les normaliennes, continueront à dédaigner cette tâche ingrate et se feront commis, sténo-dactylos, même bonnes ou femmes de chambre.

G.F.

St-Pie

(Yamaska)

L'assemblée mensuelle du cercle a eu lieu le 25 août sous la présidence de M. Adéard Salvais. Une vingtaine de cultivateurs étaient présents. M. l'aumônier nous démontra comment les cultivateurs peuvent s'instruire par la conversation. M. Ernest Gagnon donna une causerie sur la culture du blé-d'inde d'ensilage.

Albert PARENTEAU, sec.

lée de Marie ses prières et ses oeuvres de la journée. Puisse cette union de prières cimenter l'union qui doit exister entre tous les membres de l'U. C. C. et obtenir l'enrôlement de tous les cultivateurs.

Il est proposé par M. Charles Dubé, secondé par M. Alphonse Dumont que demande soit faite à qui de droit de faire servir l'octroi annuel pour graines de semence à l'achat d'une batteuse de trèfle. Adopté à l'unanimité.

Victor APRIL, Sec.

Congrès de

L'Union Catholique des Cultivateurs du diocèse de St-Jean

Tenu à Sherrington, Co. Napierville, le mardi 1er octobre 1935

Sous la présidence d'honneur de S. E. Mgr A. Forget, évêque de St-Jean et de la présidence effective de M. Hercule Riendeau, président diocésain.

PROGRAMME

- 9 heures: Grand-messe à l'église paroissiale.
Sermon par le R. P. Alphonse Deguire, S. J. aumônier général de l'U. C. C.
- 10.30 heures: Rassemblement des congressistes à la salle paroissiale.
- 10.45 heures: Ouverture du congrès par M. Hercule Riendeau, président diocésain.
- 11.00 heures: Allocution de bienvenue par le maire de la paroisse: M. J.-A. Pinsonneault.
- 11.15 heures: Compte rendu de l'Union diocésaine pour l'année 1935, par M. Denis Tétreault, secrétaire diocésain.
- 11.30 heures: Conférence sur la vente ainsi que sur l'expédition du lait par camion par: M. l'abbé Wilfrid Fernet, aumônier diocésain. — Discussion et résolution.
- 12.00 heures: Dîner.
- 2.00 heures p.m.: Conférence sur la situation actuelle de la vente de nos produits agricoles et discussion d'un plan d'écoulement de nos produits agricoles dans la Province de Québec par: M. Hercule Riendeau, président diocésain. Discussion et résolution.
- 3.00 heures: Allocution de Son Excellence Mgr A. Forget, évêque de Saint-Jean.
- 3.30 heures: Conférence par le R. Frère Aloys, régisseur de la ferme des Frères St Gabriel de St-Bruno, sur la Coopération apportée par les cultivateurs Belges à leur association professionnelle.
- 4 heures: Conférence sur le Prêt Agricole Canadien, par M. Albert Préfontaine, directeur diocésain. Discussion et résolution.
- 4.15 heures: Etablissement des fils de cultivateurs sur les terres défrichées par: Hercule Riendeau. Discussion et résolution.
- 4.30 heures: Conférence sur l'importance de l'enseignement agricole par nos Ecoles Moyennes d'Agriculture, par le professeur du Collège Commercial et Agricole de St-Rémi: M. Dionis Damproux.
- 5.00 heures: Conférence sur les services rendus par le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. par M. R. M. Pucet, secrétaire général de l'U. C. C.
- 5.30 heures: Résolutions de plusieurs sujets.
Election des officiers diocésains pour l'année 1936.
- 6.00 heures: Souper.
- 8.00 heures: Ouverture par l'orchestre du cercle de l'U. C. C. de Sherrington. Le cercle de Sherrington ayant déjà joué en plusieurs circonstances la belle pièce "La Terre Vengée", comédie en trois actes, a bien voulu accepter de faire dérouler cette pièce à la clôture du congrès diocésain.

Entre les actes, il y aura trois allocutions prononcées par M. Hercule Riendeau, M. l'abbé W. Fernet et le R. Père A. Deguire, S. J.

Venez en foule assister au congrès; il y a va de votre intérêt. Venez vous occuper de vos affaires. Cette journée est donnée spécialement pour vous, cultivateurs.

Les dames sont cordialement invitées.

Quand un agent va vous solliciter, exigez qu'il annonce son produit dans votre journal.

L'essai des stocks de semence souche d'élite

(Notes des fermes expérimentales)

Les règlements de l'Association canadienne des producteurs de semences obligent les producteurs de semence souche d'élite à faire vérifier la pureté de leurs stocks de semence au moins tous les quatre ans. Tous les printemps le Secrétaire de l'Association rassemble des échantillons des stocks de semences des producteurs qui ont de la semence d'élite. Il numérote une moitié de chaque échantillon et le soumet au Service des Céréales de la Ferme expérimentale centrale, Ottawa, pour un essai de végétation.

A la Ferme centrale, ces échantillons sont semés en parcelles de cinq rangées d'une perche qui comptent en moyenne de 1200 à 1500 plants. Dès que les plants ont une hauteur de 6 à 8 pouces, le préposé à la récolte en question, que ce soit du blé, de l'avoine ou de l'orge, inspecte la parcelle et prend note des caractères anormaux que peut présenter la récolte pour la variété. Ensuite, toutes les semaines et jusqu'à la moisson, et spécialement juste après l'épiage, il observe soigneusement les parcelles et marque avec de petites étiquettes tous les épis hors-type ou suspects. Ces épis soi-disant hors-type ne sont pas toujours d'un type différent, mais on sait par expérience que les épis suspects sont souvent le commencement d'une désagrégation de l'espèce. Au moment de la moisson tous les épis qui ont été marqués pendant la saison sont arrachés et mis de côté pour être soumis à un examen attentif et critique au laboratoire. La rangée du centre de chaque parcelle est arrachée et les épis sont conservés pour être examinés plus tard, si une question surgissait au sujet de la parcelle.

Les épis marqués sont alors soumis à un examen critique et un rapport détaillé de chaque essai est présenté à l'Exécutif de l'Association. Pour plus ample vérification, non seulement des stocks de semences des producteurs, mais aussi de celui qui est responsable de la vérification de la semence, la semence des épis suspects et marqués est semée et la progéniture qui en résulte est vérifiée. Cet essai est très intéressant en ce que ses résultats justifient souvent les soupçons que l'on entretenait et qu'il en résulte une diversité de types.

Le Service des Céréales est heureux de pouvoir faire rapport qu'en ces quelques dernières années, il n'y a eu que très peu de plants hors-types, bien moins que lorsque cet essai de vérification a été entrepris pour la première fois vers 1924. La qualité et la pureté de la plupart des stocks est sans reproche et ce n'est que de temps à autre qu'on trouve des défauts, lorsqu'une impureté s'est glissée par accident ou lorsque le croisement naturel donne lieu à des irrégularités.

A en juger d'après les rapports venant du Manitoba, il y aurait une grande réduction cette année dans le nombre des sauterelles, sauf à certains endroits où l'on craint qu'il n'y ait une concentration des insectes.

-:- A RIMOUSKI -:-

Congrès diocésain de l'U. C. C.

à l'Ecole d'Agriculture, à 8 h. a.m., heure avancée

le 10 octobre

Réunion du Bureau de Direction et des divers comités, la veille, le 9, à 4 heures p.m.
 Nous retardons d'une semaine à cause du 1er vendredi du mois. Avertissez vos délégués: quelques-uns ne verront peut-être pas cette annonce.

L'Agronome et la Colonisation

En lisant le compte rendu du Congrès de colonisation de 1934, un article attire l'attention des agronomes parce qu'il les touche de plus près. Je veux parler du nouveau service d'agronomie pour diriger les anciens et futurs colons.

Certes, ce service est d'une grande utilité pour tous les colons, et surtout pour ceux qui ignorent la manière de jardiner, de semer, de maintenir la fertilité d'un sol, etc... Mais il ne donnera sa pleine efficacité qu'à condition d'être formé de compétences; on peut en trouver parmi le grand nombre de bacheliers en agriculture qui sortent présentement de nos écoles supérieures d'agriculture. La colonisation s'offre aux B.S.A., comme un glorieux avenir.

Qui mieux qu'un agronome peut renseigner le colon sur tous les secrets d'une culture raisonnée et les meilleurs soins à donner aux animaux de la ferme? Qui mieux que lui, *s'il a l'âme vraiment terrienne*, peut conduire au succès les colons qui lui sont confiés?

Cependant, même avec un cerveau très bien meublé de toutes les connaissances agricoles, il peut trouver un échec dans la tâche, s'il ne se prépare pas à la bien remplir.

N'oublions pas que parmi les B.S.A., il y en a peu qui connaissent ce qu'est le défrichement, "le tassage", etc.

Peu nombreux sont ceux qui imaginent la vie en pleine forêt, loin des centres de communication. Ils ont entendu dire que c'était une vie fortifiante, ils en ignorent les sacrifices.

Il faudra que l'agronome apprenne à se passer de beaucoup de biens intellectuels et corporels. Pas de journaux quotidiens, pas de bibliothèques, pas de gens cultivés; pas de confort à la maison, pas de moyen de travail pour le rendre plus facile. L'agronome colon doit dire adieu à tout cela.

La vie facile du bureaucrate ou du propagandiste doit faire place au travail et au genre de vie du colon. Sinon, l'agronome peut devenir un facteur de découragement et d'envie pour ses dirigés.

Aux sacrifices exigés de l'agronome colon doit correspondre une récompense pour son travail.

Le Ministère de la Colonisation devra lui fournir un beau lot, situé dans le village, de préférence, aux mêmes conditions qu'aux autres colons. Cette position au centre de la paroisse lui permettra d'être l'organisateur, l'âme dirigeante de tous les bons mouvements paroissiaux.

Un prêt d'une quinzaine de cents piastres, sans intérêt, remboursable par annuités de cent piastres à partir de la cinquième année, lui permettrait de s'établir solidement. Comme condition du prêt, on exigerait qu'il y ait 15 acres de défriché nouveau par année sur son lot. J'aimerais bien que l'on discute, améliore et réalise cette suggestion.

Il serait préférable pour les futurs B.S.A., qui ont des goûts de colon, de faire leur "stage" dans un centre de colonisation.

Le Ministère de la Colonisation peut leur faciliter cet apprentissage, en les employant soit à la classification des lots, soit à l'ouverture de nouvelles paroisses.

L'agronome-colon est un produit de la crise, mais c'est un produit qui aurait dû être inventé depuis longtemps. Nous n'avons à blâmer que notre faiblesse dans le temps de la prétendue prospérité. Aujourd'hui notre atavisme de terrien s'est éveillé.

Dieu veuille que, pour le bien commun, surgissent de nombreux agronomes-colons qui se donnent à cet obscur travail.

LES FILS DU SOL,
(St-Hubert, Témiscouata).

LE SIROP DE MAÏS Edwardsburg CROWN BRAND

UN ALIMENT PRODUCTEUR D'ÉNERGIE
QUI A NOURRI
PLUS D'ENFANTS CANADIENS
QUE N'IMPORTE QUEL AUTRE
SIROP DE MAÏS

Un Produit de THE CANADA STARCH CO. LIMITED

En marge de la quarantaine contre la pyrale de maïs

Mesdames,
Messieurs,

La première fois que j'ai entendu dire: "C'est souvent les bons qui payent pour les méchants" j'étais assez jeune dans la vie pour être scandalisé, sentir monter en moi un sentiment de révolte.

Depuis, j'ai appris que les hommes vivant en société, tous étaient solidaires et que si les fautes des uns pouvaient être payées par d'autres, les bonnes actions d'un petit nombre étaient aussi bien souvent récompensées dans plusieurs.

Ces récompenses ou ces bienfaits dont nous jouissons, nous n'y pensons pas malheureusement. Non ce qui nous frappe, ce qui attire notre attention, c'est la part que nous devons payer pour le bien général. Voulez-vous un exemple? — En voici un pris dans l'agriculture.

De 1920 à 1927, la Pyrale du maïs était inconnue dans la province de Québec; notre culture de blé d'Inde plus que bien d'autres cultures fit des gains appréciables.

Nous étions à l'abri des fléaux, tout allait bien. Pourquoi se casser la tête alors et chercher la cause de notre prospérité?

Pendant ce temps-là, dans la province soeur, le ver rongeur détruisait plus de la moitié de la récolte de maïs. Seul, un règlement de Quarantaine nous protégeait de l'infection.

Mais qui donc payait les frais de ce règlement de Quarantaine? — Les cultivateurs d'Ontario. — Et nous n'y pensions même pas.

Subitement, la scène change. Le fléau de la Pyrale débordait de ses cadres et comme une vague irrésistible envahit notre province. — Les hauts cris commencent: "Qu'avons-nous fait de mal pour être affligés de la sorte!"

1928, 1929, 1930 s'écoulent et la Pyrale du maïs multiplie ses ravages. La région de Montréal et les comtés environnants sont tous affectés; le reste de la province demeure intact. — Le Ministère provincial de l'Agriculture crée à son tour un règlement de Quarantaine.

Il faut de toute nécessité empêcher l'expansion du mal, il faut de toute nécessité combattre la pyrale.

Le règlement de Quarantaine premièrement prohibe sous peine d'amende l'exportation du maïs en dehors de la zone infestée; deuxièmement, rend obligatoire l'application des moyens de contrôle, c'est-à-dire le nettoyage des champs. — Et nos milliers de cultivateurs qui avaient profité de 1920 à 1927 des restrictions imposées aux cultivateurs d'Ontario se voient à leur tour soumis à des devoirs.

Ces devoirs ont été onéreux bien des fois. Tel cultivateur qui avait 20, 30, 50 arpents semés en maïs, — ça lui a pris des déboursés d'argent pour labourer, enterrer et brûler les déchets de blé d'Inde avant le 1er juin. — Tel autre producteur qui vendait 2,000, 5,000 poches de blé d'Inde à Québec, Sherbrooke ou Trois-Rivières, — ça lui a fait subir de lourdes pertes en perdant ses marchés.

Mais l'intérêt général parlait. Mieux valait pour un homme perdre \$100, que d'en faire perdre \$50,000 au reste de la province.

Faudrait-il conclure de là que le règlement de la Quarantaine est injuste? — Non, messieurs, et vous le comprenez.

Quelques cas cependant sem-

blaient offrir des exceptions et c'est là où je veux en venir.

Si la loi prohibait l'exportation du maïs d'une région infestée à une autre région non infestée, cela ne voulait pas dire que sous aucune condition un épi de blé d'Inde ne pouvait pas être vendu et exporté. Les inspecteurs chargés de faire appliquer le règlement visiteront non seulement les champs de maïs, mais le blé d'Inde offert en vente.

Même si les champs hébergeaient quelques pyrales, le producteur avait encore l'opportunité de faire un bon triage des épis sains: un permis lui était alors octroyé.

Seulement, à certains jours de marché, 25, 30, 40,000 douzaines de blé d'Inde étaient prêtes à être vendues; on comprend sans difficultés que les inspecteurs ne pouvaient pas tout inspecter. — Quelques poches de maïs étaient vues, et si le blé d'Inde était indemne, les inspecteurs accordaient les permis se fiant, pour la baance, à la diligente attention du producteur.

Malheureusement, cette confiance accordée à tous, était souvent imméritée, avec les résultats que plusieurs des meilleurs producteurs eux-mêmes expédient du blé d'Inde infesté.

Devant l'impossibilité d'obtenir un contrôle raisonnable, il a fallu abandonner cette tolérance et défendre, suivant le texte de la loi, l'exportation du maïs dès que le lieu de provenance, c'est-à-dire les champs hébergeaient la pyrale.

Il peut s'être trouvé quelques cultivateurs consciencieux qui auraient pu faire encore une sélection parfaite. Ces bons cultivateurs, c'est le temps de le dire, payèrent pour les autres.

Est-ce à dire qu'une injustice a été commise à leur égard parce qu'une tolérance bienveillante ne leur a plus été accordée?

Un autre cas qui soulève des récriminations: "Mon champ de blé d'Inde n'est ravagé que par quelques pyrales et je sais qu'en de limite de la zone en Quarantaine précisément dans la ville où je veux vendre ce blé d'Inde, il n'y a plus de pyrales que chez-nous."

Nous pouvons dire sans injurier personne que cette affirmation demande d'être prouvée. Mais soyons bons princes et admettons que ce cas soit réel et que la ligne de limite de la zone en Quarantaine ne soit plus parfaite. Cette ligne ne peut pas être redressée et changée à toutes les semaines.

La zone en Quarantaine a été faite après plusieurs centaines d'inspections faites par des gens entraînés au travail. Ce travail a été fait au temps où la présence de la pyrale pouvait être le mieux vue.

Cette année encore, plusieurs centaines d'inspections sont faites; de nouvelles seront faites cette semaine. Soyez assurés, messieurs, que la zone en Quarantaine sera changée si nécessité a lieu.

Mais ce changement durera à son tour jusqu'à nouvelles inspections.

Vous imaginez-vous, mettre un village en Quarantaine la première semaine du mois parce que, sur une ferme, on prétend avoir

trouvé 10 pyrales; la semaine suivante, enlever ce village de la zone en Quarantaine parce que les 10 pyrales sont mortes et qu'on n'en voit plus d'autres. — Deux semaines plus tard, recommencer le même manège, répéter la même expérience dans un autre, dans dix autres endroits et ainsi de suite jusqu'à la fin de la saison!

Non messieurs, un règlement aussi sérieux que celui de la Quarantaine contre la Pyrale du maïs ne s'improvise pas, ne peut pas être changé aux grés des vents.

Si dans quelques cas un retard se fait sentir, ce retard est motivé par des raisons incontrôlables, telle que l'époque où trouver la pyrale.

Une rumeur circule, et je la donne comme telle, que du blé d'Inde infesté de pyrales a été malicieusement transporté dans des champs en-dehors de la zone en Quarantaine dans le but d'infester ces territoires, de les faire pénétrer dans la Quarantaine et d'ouvrir ces marchés.

J'attire votre attention sur cette rumeur. Je ne doute pas que les cultivateurs ne soient responsables de ces manoeuvres. Quoi qu'il en soit, une enquête révélera bientôt le bien-fondé ou la fausseté de cette rumeur. Les coupables, si coupables il y a, seront sévèrement punis. La chose est si surprenante qu'à première vue je n'y ai attaché aucune crédulité. Que quelques particuliers, pour se sauver quelques piastres, exposent la province à souffrir la ruine complète d'une récolte qui sert de base à notre industrie laitière, que quelques particuliers pour se faire un gain de quelques sous prennent sur eux de faire perdre des centaines et des milliers de piastres dans d'autres comtés! — C'est une offense que j'appellerai volontiers criminelle.

Si les bons payent pour les méchants, les méchants ne restent pas toujours impunis.

Pellerin LAGLOIRE,

Ass. Entomologiste provincial
Montréal, le 19 septembre 1934.

—*—

L'exploitation des forêts en août '35

Ottawa, 23. — L'indice de l'exploitation forestière est de 11.8 pour le mois d'août, record de la période écoulée depuis janvier 1930. Ce gain est attribuable notamment aux exportations accrues de planches et madriers; elles sont passées de 101,926,000 pieds qu'elles étaient en juillet à 164,452,000. La production de papier-journal et les exportations de pâte de bois enregistrent également de légers accroissements.

La production d'acier en lingots a été inférieure à celle de juillet, alors que celle de fonte a augmenté. En raison des préparations qui se font pour l'introduction de nouveaux modèles de voitures, l'industrie automobile s'est ralentie beaucoup. Le fléchissement des importations de pétrole brut dépasse la normale saisonnière.

La construction a fait bonne figure durant le mois passé. La valeur des contrats s'établit à \$23,837,400 au lieu de \$18,549,200 en juillet, ce qui en fait passer l'indice de 67.7 à 82.0. Le gain ajusté des permis de bâtir correspond à 15.5 p. c. L'accroissement des chargements de wagons a été inférieur à la normale saisonnière. Les exportations sont passées de \$57,300,000 à \$71,700,000, soit une plus-value dépassant 27 p. c. si l'on tient compte de l'ajustement saisonnier. Les importations sont également en plus-value.

Faites vos achats chez les commerçants qui soutiennent votre journal par leur publicité.



"Mon Dieu, ma famille et mes champs".

Nos femmes doivent-elles voter ?

La date des élections approche. L'autorité religieuse n'a pas manqué de rappeler aux fidèles leurs devoirs en pareille circonstance.

Aux diverses élections, sauf au fédéral et quelques exceptions, les hommes seuls sont appelés à donner leur vote; le 14 octobre prochain, dames et demoiselles auront le même privilège que le sexe fort de désigner les représentants du gouvernement.

La question se pose : Nos femmes doivent-elles voter ?

Certes oui, elles doivent voter puisque la législation a étendu le droit de vote à toutes les femmes du Dominion; il importe que dans la Province de Québec, les femmes usent du droit de suffrage pour contrebalancer le vote féminin des autres provinces.

Si le droit de vote est un privilège pour les électrices, il n'en est pas moins une sérieuse obligation. Le fait de contribuer à l'élection des représentants du peuple dans le gouvernement est chose importante, tant au point de vue moral qu'au point de vue politique. Le droit de suffrage honnêtement exercé contribue directement au bien commun du pays.

La loi n'oblige pas de voter. Cependant, les électrices qui s'en abstiendraient lorsque leur vote aurait pu faire éviter un mal grave ou assurer la cause du bien, manqueraient gravement à leur devoir.

Pas plus que l'homme, la femme ne doit vendre son vote, ou se laisser influencer en escomptant des bénéfices ou des avantages au détriment des autres. La femme est libre d'avoir une opinion propre, elle le prouve par un vote honnête, basé sur l'étude intelligente des conditions du pays, de la protection obtenue au point de vue agricole, commercial, etc.

Que la femme aille au Sénat, je n'y vois rien de mal; elle peut même y faire beaucoup de bien, mais qu'elle aille déclamer sur les hustings et se mêler aux chicanes et aux cancanes politiques, c'est chose peu conforme à ses devoirs.

Aux élections provinciales de Québec, les femmes n'ont pas le droit de suffrage; est-ce un mal ? Je ne le crois pas. — Le meilleur royaume politique de la femme est son foyer. C'est là que le pays a le plus besoin d'elle; sa présence y est mille fois plus nécessaire que dans les assemblées politiques orageuses et sur les banquettes parlementaires.

Je ne vois pas très bien les mamans s'occupant si fort de questions politiques, revenues au foyer, enseigner à leurs enfants comment faire le signe de la croix et former leurs lettres. Si nous exigeons des communautés enseignantes qu'elles transmettent aux enfants le savoir, c'est toujours à la maison qu'ils doivent apprendre les premières règles de vie.

Et, comment les apprendront-ils d'une mère occupée à mépriser celle-ci ou celle-là, à étaler complaisamment les détails scandaleux de la vie privée de ses adversaires, à vanter les habiles supercheries qui seront supposées assurer le succès ?

Les femmes, il faut le reconnaître, ont le coup de langue facile; par insinuations, par attaques sournoises, elles sapent vite une réputation. Les dames de Ste-Anne et les Enfants de Marie d'une paroisse ont de la misère à s'entendre entre elles; il serait absurde de vouloir faire croire aux gens que le beau sexe peut se mêler d'élections provinciales sans chicanes, sans jalousie. Que les belles abritent leurs idées sous n'importe quelle couleur de l'arc-en-ciel, peu importe; on fouillera, on inventera au besoin pour déchiquer l'ennemi politique.

Admettons que ce ne soit pas la généralité et qu'il se trouve de braves femmes qui sauraient nous représenter dignement à la Législature et aider à faire reconnaître les droits de la femme. Est-ce bien là la place qui leur est assignée, est-ce bien là qu'elles rempliront la tâche que le pays attend d'elles ? S'en tiendront-elles à un féminisme chrétien qui accorde à la femme un certain droit au travail pour protéger sa moralité et son existence, et lui permet aussi une culture supérieure ? N'en viendront-elles pas à prôner le droit au divorce, la limitation des naissances, l'organisation d'une vie anti-sociale en vue d'obtenir une plus grande liberté ?

L'ordre social réclame la présence de la mère dans la famille. Si l'on engage si fortement la femme à s'occuper d'apostolat laïque, d'action catholique, n'est-ce pas parce que la base de la famille est fortement menacée, parce que la mère tente de se soustraire à ses devoirs ? Educatrice de la jeune génération, qui pourrait le remplacer dans sa tâche de former la spiritualité de l'enfant, de lui inculquer les principes constitutifs de la vie sociale, de le former à être un bon et brave citoyen ? Aucune institution n'a réussi à surpasser l'éducation familiale sur ce point.

Le meilleur professeur du monde n'a pas, auprès de l'enfant, l'influence de la mère; il n'a pas son pouvoir mystérieux d'attirer cette âme, et lui donner un reflet de sa vie intérieure, lui inspirer la confiance absolue. Pour l'enfant la mère est un modèle vivant; elle doit donc rester au foyer.

La femme rurale qui élève ses enfants dans l'amour de la terre, qui met tout son talent à rendre l'existence plus agréable en rendant la maison plus attrayante, en fournissant aux siens, l'occasion de se procurer journaux et revues appropriés, fait plus pour arrêter le chômage et encourager le mouvement de retour à la terre que n'importe quelle suffragette le ferait en de pathétiques et vibrants discours au Parlement.

N'est-ce pas la mère qui met le meilleur obstacle à notre avachissement en face de l'anglomanie, en enseignant à ses enfants à parler et à écrire correctement le français ? Ce n'est pas de monsieur le député

té ou des brillants orateurs de la Saint-Jean-Baptiste que l'on apprend sa langue : si les belles phrases ont pu nous captiver un instant, leur effet n'est pas à comparer à l'action patiente et persévérante de l'éducation maternelle.

Si la mère se fait un devoir d'acheter des produits canadiens, sans se laisser tenter par les soi-disant bons marchés des colporteurs, sa conduite fait plus pour la campagne d'achat chez nous que toutes les circulaires et les exhortations, même si l'exhortation venait de femmes députées !

Nous décrions notre système d'enseignement : les parents sont coupables. N'ont-ils pas trop souvent confié leurs enfants à des institutions, sans se préoccuper de la teneur du programme d'études; sans réaliser qu'ils les jetaient dans un milieu qui ne les préparerait aucunement au genre de vie qu'ils devraient suivre par la suite ? N'ont-ils pas fait du "snobisme" en dédaignant la profession ouvrière, commerciale, industrielle, pour verser dans les professions libérales ? Nos universités ont regagné d'aspirants. Le déséquilibre entre le partage inégal de ces différentes vocations se fait lourdement sentir à l'heure actuelle. Les femmes députées auraient-elles su prévoir cet état de choses ?

A qui la faute ? Nous blâmons même les institutrices de la petite école : qui leur a donc donné la première éducation, inculqué les premiers principes sociaux ? C'est au foyer qu'elles ont reçu ces rudiments et malheureusement les mères ont été parfois bien inférieures à leur tâche : livrées entièrement au travail matériel, visant à assurer une aisance relative qui permette aux enfants de se faire instruire, elles n'ont pas songé à jeter un coup d'oeil sur les conditions économiques sociales et politiques, à discuter ces questions avec leurs maris, en présence de leurs enfants, à juger sans se laisser aveugler par l'esprit de parti; et cette étude n'est pas faite plus intelligemment après une assemblée électorale où chacun chante sur une gamme différente les bienfaits de son parti !

L'abbé Groulx a raison de dire qu'il ne faut pas former le petit canadien français ou la petite canadienne française de 1934 comme ils l'étaient il y a 20 ans et même 10 ans. Se moque-t-il assez du brochet patriotique que l'on nous a servis si généreusement ? L'artisan la plus apte à modifier, à mouler la génération d'avenir est sans contredit, la mère; c'est elle qui fournira des Canadiens français et catholiques avant tout.

La femme mère est une influence active avec laquelle il faut compter : elle est une force qui fait ou défait la famille, les mœurs, la société même. Donc, si nous voulons de bons citoyens d'avenir aux vues droites, au jugement éclairé, aux principes solides, nous les demandons à la mère puisque c'est elle qui possède la plus grande influence sur l'éducation première. Sera-t-il nécessaire qu'elle ait siégé au Parlement pour enseigner à son enfant comment il faut envisager la vie, comment s'adapter aux périodes de dépression, comment nous devons être toujours au courant des questions d'actualité, et juger toute chose par la saine raison, sans aveuglement, sans parti pris, et mettre de côté le "moi" afin d'aider au bien général ?

Trop de femmes vivent sans penser, absorbées par les soucis ménagers. Elles peinent, elles endurent; par contre, le côté intellectuel reste inférieur sinon nul. L'esprit peut rester éveillé et alerte par les bonnes lectures et les relations avec des personnes cultivées.

La femme peut occuper des positions avantageuses dans le commerce ou dans les professions, elle ne souffre pas non plus d'infériorité intellectuelle lorsqu'elle veut s'instruire; mais au point de vue économique, son meilleur rendement social est dans la famille. Loin de vouloir la confiner à l'entretien du ménage et au soin des enfants, nous voulons au contraire que la femme se développe et se cultive. La chose est plus difficile dans la classe rurale. La profession agricole n'est pas de celles qui nous maintiennent dans le domaine de la pensée et de l'idéal : elle nous astreint à une activité sans répit, elle exige tant d'occupations matérielles qu'elle tend plutôt à bannir la culture de l'esprit.

Tout comme la chanson communiste : Nous voulons manger, boire, chanter, rire et danser; la génération rurale d'après-guerre a continué de s'occuper trop peu de cultiver son intelligence dans le but de s'attacher plus profondément au sol. Le travail ardu, sans méthode, sans amélioration a favorisé la débauche, l'alcoolisme. L'esprit n'avait pas été orienté vers des choses utiles et tendant à relever le niveau social de l'intelligence.

Si nous voulons que la prochaine génération soit celle qui nous apporte le salut, il faut lui donner une éducation plus appropriée :

(Suite à la page 12)

Recettes

SALADE DOREE

1 cuillerée à soupe de gélatine,
¼ de tasse d'eau froide,
1½ tasse d'ananas cuit, coupé en petits morceaux,
1 carotte de moyenne grosseur (râpée grossièrement),
¼ de tasse de vinaigre doux,
1 tasse de jus d'ananas,
½ tasse de jus d'orange,
¼ tasse de sucre,
Une pincée de sel,
Zeste râpé de deux oranges.

Faites tremper la gélatine environ cinq minutes dans l'eau froide. Faites-la dissoudre dans le jus d'ananas chaud. Ajoutez le sucre, le sel, le jus d'orange et le vinaigre. Lorsque la gelée commence à se prendre, ajoutez les autres ingrédients. Mettez dans un moule humide et refroidissez. Si vous vous servez de moules séparés, mettez une cuillerée de gelée claire au fond du moule. Lorsque la gelée est presque ferme, mettez par-dessus une cuiller à soupe de mayonnaise épaisse, puis remplissez le moule du mélange de salade. La quantité qui précède suffit pour six personnes.

SALADE AU PIMENT VERT

Hachez une tasse de dates, après avoir ôté les noyaux, puis hachez une tasse de noix de Grenoble ou des pécanes. Mélangez les noix et les dates avec une demi-livre de fromage blanc ou de crème, en ajoutant un peu de sauce à salade si cela est nécessaire. Lavez trois piments verts, enlevez une tranche du bout du pédoncule ainsi que toutes les graines et les côtes, puis mettez le mélange de fromage bien au fond des piments verts en tassant bien pour qu'il ne reste pas d'espaces libres. Laissez dans un endroit froid jusqu'à refroidissement complet. Servez-vous d'un couteau bien tranchant et coupez du piment bourrés en travers, puis disposez les tranches de façon attrayante sur de la laitue, du cresson d'eau ou de la chicorée. Servez très froid et saupoudrez de poivre de Jamaïque. Suffisamment pour six.

SALADE DE LEGUMES CRUS EN GELEE

1 paquet de gelée au citron.
1 chopine d'eau bouillante.
2 c. à s. de vinaigre.
½ c. à s. de sel.
Un peu de poivre de cayenne.
¼ tasse de carottes crues hachées menues.
1 tasse de chou cru finement haché.
4 c. à s. de piment vert finement haché.

Faites dissoudre la gelée dans l'eau bouillante; ajoutez le vinaigre, le sel et le poivre. Refroidissez. Lorsque la gelée est légèrement épaissie, incorporez-y les légumes, puis versez dans des moules séparés. Refroidissez jusqu'à ce que ce soit pris. Démoulez sur de la laitue crispée. Mayonnaise. Suffisamment pour six.

Ces recettes sont extraites du bulletin intitulé "Salades nouveau genre", publié par le Ministère fédéral de l'Agriculture, et que l'on peut se procurer en s'adressant au Bureau de la Publicité et de l'Extension de ce Ministère, à Ottawa.

AUX ANCIENNES du COUVENT de la PROVIDENCE

SAINTE-ELISABETH, COMTE DE JOLIETTE

Les religieuses du Couvent de la Providence de Sainte-Elisabeth invitent cordialement leurs chères Anciennes Elèves à se réunir à leur "ALMA MATER" le 6 octobre prochain, à 1½ heure de l'après-midi.

Cette réunion aura lieu sous la présidence de Son Excellence Monseigneur J.-A. Papineau, évêque de Joliette.

Cette annonce doit être considérée comme une invitation personnelle.

BIENVENUE A TOUTES.

Le pays abitibien

QU'EST-IL EN REALITE? QUE DEVIENDRA-T-IL SI ON LE VEUT?

Le pays abitibien doit son nom au lac Abitibi, centre d'une immense région au sol d'alluvions argileuses s'étendant de la rivière Mégiscan à la Napogami, et même à certains endroits, jusqu'à la Kénogami, soit une distance de quelque 450 milles de longueur par une largeur variant de 100 milles à 200 milles.

Cette étendue de riches alluvions argileuses renferme plus de terre arable qu'il en est cultivée actuellement dans la province de Québec. A certains endroits, des dunes et des roches de divers âges, mais plus spécialement de l'ère pré-cambrienne, sont là pour attester les commotions violentes subies par ce pays durant la période pré-glaciaire. Le sol, ancien lit marin, est un composé des débris qui formèrent l'épaisse couche recouvrant aujourd'hui le roc abitibien. A la période de la tourmente succéda l'âge des glaciers. Quand le soleil refoula lentement ces glaciers, certains d'entre eux, en fondant, formèrent le lit des lacs, comme celui de l'Abitibi qui est le centre de cette contrée. En coulant sur les argiles, les eaux creusèrent des rivières, telles la Mégiscan, la Nottaway, l'Haricana, l'Abitibi, la Mattagami, la Missinaibi, qui atteignent la baie James.

Entre ces terres argileuses et celles du Saint-Laurent, les arêtes des Laurentides étaient une barrière infranchissable. C'est ce qui explique le peu d'étendue de terre argileuse au sud des Laurentides.

Seul, le Témiscamingue, parce que traversé par la rivière Ottawa qui a quelques-unes de ses sources dans la plaine abitibienne, a pu bénéficier de ces argiles, traînées par les eaux troubles de la Kinojévis et de diverses autres petites rivières aux eaux fortement chargées d'argiles abitibiennes et qui furent déposées sur les roches, sur les graviers et sur les sables qui formaient les plateaux bordant leurs cours et celui de l'Ottawa sur une assez large étendue parfois.

Pour la presque totalité, cependant, les rivières abitibiennes coulent au nord, vers la baie James.

De la rivière Mégiscan, de la rivière Bell, surtout, en allant vers l'Ouest, nous trouvons une pénée-plaine à la surface rabotée par les glaciers et par les érosions; plus au nord, vers la demie de la 48ième parallèle, c'est le commencement de larges vallées argileuses, et à la 49ième, nous trouvons, sur une large étendue, de véritables plaines alluviales où des douzaines de milliers de familles pourraient s'établir sur des terres d'une qualité comme il ne s'en trouve pas de meilleure au pays.

Quelque 24 millions d'acres de terres argileuses, c'est-à-dire deux fois l'étendue cultivée de la province de Québec, voilà ce qu'est ce pays abitibien; sans compter l'extension partielle argileuse du Témiscamingue, où se retrouvent des alluvions abitibiennes traînées par la Kinojévis et l'Ottawa.

C'est dire que ce pays pourrait faire vivre une population agricole d'au moins deux ou trois millions.

Les lacs qui couvrent ce territoire sur de larges étendues, de même que les divers cours d'eau qui le baignent, par endroits, et l'arrosent ailleurs, sont poissonneux comme des viviers.

Les forêts qui bordent les lacs, les rivières qui recouvrent les alluvions, les dunes et les roches

autres, chez nous.

Non seulement comme bûcherons, mais comme propriétaires du pays, devrions-nous nous intéresser à son développement et à la mise sur le marché des ressources qu'elle renferme, non en utilisant les services des autres à qui on laisse le bénéfice de l'entreprise, mais en vendant nous-mêmes les produits tirés de nos forêts, après les avoir fabriqués nous-mêmes dans des usines qui nous appartiendraient, et, après avoir gardé ce qu'il nous faut pour la consommation locale, en exporter le surplus par des voies canadiennes.

Exploité de la sorte, notre immense forêt abitibienne nous permettrait de donner du travail, d'établir en fait des milliers de familles de nos gens qui actuellement vivent forcément de charité publique.

Nous avons aussi fait allusion aux richesses minières de notre pays abitibien. C'est probablement la partie la plus riche du Canada en ressources minières. Peut-être, quand les prospecteurs auront fouillé, comme il convient, les roches précambriennes qui forment le sous-sol d'une si grande étendue de ce territoire, apprendrons-nous que le pays abitibien est la région minière la plus riche de tout le continent américain.

Pour l'exploitation d'une motte de terre et de roche comme l'île du lac Dubuisson, où se trouve la mine Siscoe, il faut 400 hommes travaillant jours et nuits. Dans les quelques milles qui entourent le lac Dubuisson, se trouvent les mines Sullivan, La Maque, Sigma, Greene-Stabell, et une douzaine d'autres à l'état d'exploration méthodique par des tranchées, par des perforations à la drille au diamant. Toutes ces explorations font vivre des milliers d'hommes. Elles ont donné naissance à une ville nouvelle: Valdor. Et tout cela est contenu dans une étendue de moins de 100 milles.

Des traces de minerais, comme celles trouvées dans ces 100 milles, dans l'immense territoire abitibien qui est de quelque 80,000 milles carrés, il s'en trouve presque partout.

En Abitibi québécois seulement, on a trouvé du minerai de la frontière interprovinciale jusqu'au lac Tiblemont, et même à quelque 50 milles plus à l'est, soit une distance de quelque 150 milles. Vers le nord, d'autres traces de minerai ont été trouvées jusqu'au lac Rose, soit à une centaine de milles plus au nord. Il y a tout lieu de croire que la chaîne minéralisée qui traverse les cantons Dessarat, Beauchastel, Rouyn, Joannès, Bousquet, Cadillac, Malartic, Dubuisson, Bourlamaque, Louvicourt, Pascalis, Tiblemont, qui s'étend vers le nord aux cantons voisins, qui touche les cantons Desmelois, Rousseau, Chazel, et une infinité d'autres cantons, qui rejoint le lac Rose, le lac La Boue, se continue jusqu'au Chibougamau, à une longueur de quelque 275 milles.

Il est probable, il est certain même, que TOUT ce territoire n'a pas, au point de vue minier, la valeur de celui du lac Dubuisson, ni de celui de Rouyn, ni encore de celui de Duparquet, mais il y a lieu de croire que des mines comme celles-là, il s'en découvrira encore beaucoup d'autres, et que, d'ici à 15, 20 ou 25 ans, l'exploitation des terrains miniers du pays abitibien fera vivre des centaines de milliers de familles.

Profiterons-nous de ces richesses de notre pays? ou les laisserons-nous à d'autres, nous réservant la part du serviteur de troisième classe?

Ce sera à nous de le décider. Si nous le voulons nous pouvons être les maîtres, chez nous. Mais cela n'arrivera pas sans que nous le

voulions sans qu'enous fassions les efforts nécessaires, ni surtout si l'on donne aux autres nos biens à exploiter pour leur bénéfice.

Il reste encore les territoires de chasse dans ce pays de gibiers à fourrures précieuses, les gros gibiers, tels l'orignal, le chevreuil, le caribou, l'ours. Il reste aussi les lacs et les rivières où vivent des poissons de toutes sortes. Et il ne faut pas oublier les terres, les terres alluviales dont nous parlions il y a un instant. En dépit de la valeur des forêts, de la valeur des pelleteries, des pêcheries, voire même de la richesse des terres rocheuses de formation pré-cambrienne qui donnent la zone minéralisée de l'Abitibi, les six premiers pouces du sol abitibien valent encore mieux que toutes ces richesses combinées.

Ces terres, sur une étendue de quelque 24 millions d'acres, constituent l'une des réserves de l'humanité pour la production des denrées alimentaires.

Si l'on compare l'étendue et la richesse de ces terres arables à celles qu'occupent quelques-uns des peuples les plus progressifs du monde, on se demande comment il se fait que tant des nôtres ont dû s'établir en pays étrangers, faute de terre pour s'installer dans leur pays. Et l'on reste étonné en constatant que ces solitudes sont restées dans l'état où la nature les a laissées après la disparition des glaciers.

Ce sol, bien cultivé, pourrait produire en énorme quantité les fourrages, les grains, les légumineuses, les légumes. Les efforts des défricheurs seraient amplement récompensés, et ceux qui viendraient sillonner cette plaine pourraient établir leurs enfants auprès d'eux dans des conditions que ne connaissent pas leurs pères.

Les rigueurs du climat, vous direz-vous peut-être, déconcerteraient toute entreprise.

Comme dans les pays du nord, le climat abitibien est froid, sain, beau, l'hiver, avec un été plutôt court qui donne des gelées précoces.

N'empêche qu'on y récolte du blé dur numéro un, comme dans l'Ouest. C'est qu'avec le défrichement et surtout avec l'égouttement des terres, le climat s'améliore, et qu'en plus, juste au temps de la croissance des moissons, le soleil travaille plus longtemps pour les cultivateurs abitibiens que pour ceux de Montréal, d'Ottawa, ou de Sherbrooke: ses rayons sont plus chauds dans ce ciel plus clair et la croissance des végétaux y est plus rapide durant les mois d'été. A plus de cent milles vers le nord, dans la partie ouest de la baie James, les Oblats ont une ferme qu'ils cultivent depuis des années, avec succès. Et, plus au nord encore, au pays d'Edmonton, en Alberta, on trouve le meilleur pays à grain du Canada. A plus de 300 milles plus au nord qu'Edmonton, à Vermillion, sur les rives de la rivière la Paix, les Oblats encore ont là une ferme où, depuis plus de 60 ans, ils cultivent des milliers de minots de blé, d'où ils tirent le froment nécessaire aux missions du nord.

Tel est le pays abitibien avec son climat, avec ses forêts, avec ses ressources minières, avec ses pêcheries, avec ses territoires de chasse et surtout, avec la plus grande de ses richesses: son sol d'alluvions argileuses de la plus haute qualité. Et comme pour finir tout cela, pour lui donner du vernis, il reste encore que ce pays est traversé par des cours d'eau qui, judicieusement harnachés, peuvent produire toute l'énergie électrique nécessaire aux besoins industriels de cette région, et aussi pour fournir de l'électricité aux fermes de tous les futurs cultivateurs du pays.

J.-Ernest LAFORCE.

Ministère de l'Agriculture

Province de Québec

L'emploi raisonné des engrais chimiques permet de réduire le coût des récoltes. Désireux de favoriser les cultivateurs en leur facilitant l'achat de fertilisants, l'honorable J.-Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, met à la disposition de la classe agricole l'octroi suivant:

Le ministère de l'Agriculture remboursera trois-quarts de sou pour chaque livre d'azote SOLUBLE DANS L'EAU, un demi-sou pour chaque livre d'acide phosphorique ASSIMILABLE, et un demi-sou pour chaque livre de potasse SOLUBLE DANS L'EAU, à tout acheteur-cultivateur qui se sera procuré, pendant la saison 1935-36, des engrais chimiques pour les appliquer sur sa ferme.

L'octroi ne sera versé que lorsque les acheteurs auront satisfait aux conditions ci-après énumérées:

1. — L'octroi n'est payable qu'aux représentants attitrés des acheteurs, tels que désignés au paragraphe 4;

2. — Les commerçants d'engrais chimiques et les cultivateurs commerçants d'engrais chimiques ne pourront réclamer aucun des avantages offerts par cette circulaire pour les engrais qu'ils auront achetés pour des fins commerciales; ils ne pourront non plus être nommés représentants des cultivateurs ou agir comme tels de leur propre chef, ou se faire accorder par les cultivateurs le transport des montants auxquels ces derniers peuvent avoir droit;

3. — Toute réclamation devra être présentée en duplicata en se servant de la formule officielle préparée à cette fin et qui devra porter la signature du requérant, celle de deux cultivateurs témoins, celle de l'agronome et celle du vendeur. On pourra se procurer ces formules en s'adressant à l'agronome du comté;

4. — Les achats devront être faits par l'intermédiaire du représentant attitré d'une société d'agriculture, ou d'une société coopérative, ou d'un cercle agricole, ou d'un syndicat coopératif, ou de toute autre organisation agricole reconnue, ou par l'intermédiaire du représentant d'un groupe de cultivateurs;

5. — Le secrétaire de l'organisation ou le représentant du groupe, qui aura transmis au Ministère la réclamation du paiement de l'octroi, recevra le montant d'argent auquel les cultivateurs auront droit et verra à en assurer la distribution aux bénéficiaires mentionnés sur la formule;

6. — En même temps que le chèque, deux bordereaux seront émis; l'un accompagnera le chèque et l'autre sera adressé à l'agronome du comté;

7. — Les réclamations ne seront pas acceptées pour des achats moindres de quinze tonnes d'engrais chimiques;

8. — Les réclamations devront parvenir au Service de l'Economie Rurale, Ministère de l'Agriculture, Québec, le ou avant le 5 juin 1936;

9. — Toute correspondance au sujet de l'application des décisions contenues dans cette circulaire devra être adressée au Chef du Service de l'Economie Rurale, Ministère de l'Agriculture, Québec, P.Q.

Le sous-ministre de l'Agriculture, J.-Antonio GRENIER.

Les bestiaux en Angleterre et dans le pays de Galles

A l'exception des pores, il y avait moins de bestiaux de toutes les catégories en Angleterre et dans le Pays de Galles en 1935 qu'en 1934, dit le dernier rapport officiel du Ministère de l'Agriculture de la Grande-Bretagne. En juin de cette année il y avait 6,538,600 bovins, soit une diminution de 121,600 ou de 1.8 pour cent sur le chiffre de 1934; il y avait 16,470,700 moutons, soit une diminution de 56,300 ou de 0.3 pour cent et 873,500 chevaux, soit une diminution de 12,100 ou de 1.4 pour cent.

Le nombre des pores a beaucoup augmenté depuis 1934, le total est de 3,811,700, soit une augmentation de 491,000 ou de 14.8 pour cent; c'est le chiffre le plus élevé que l'on ait encore enregistré. Cette augmentation porte sur toutes les catégories de la population porcine. En ce qui concerne les truies portières l'augmentation est de 43,500, soit un total de 493,900. Les pores ayant plus de deux mois étaient au nombre de 2,122,800, soit une augmentation de 221,500, et ceux ayant moins de deux mois, de 1,195,000, soit un gain de 226,500.

L'analyse du nombre total des bovins montre qu'il y avait en juin 1935 2,231,000 vaches et génisses en lactation; 382,000 vaches en gestation mais non en lactation; il y avait 436,500 génisses en lactation; 1,008,600 autres bovins de deux ans et plus; 1,313,000 bovins d'un an et de moins de deux; 1,166,000 bovins de moins d'un an.

Sur le total de la population ovine, il y avait 7,120,700 brebis portières; 1,775,900 autres moutons d'un an et plus; 438,000 de plus de six mois et de moins d'un an, et 7,135,500 de moins de six mois.

Les chevaux employés pour fins agricoles, y compris les juments poulinières, étaient au nombre de 586,000 sur un total de 873,500. Les chevaux non dressés, y compris les étalons d'un an et plus, étaient au nombre de 96,000; ceux qui avaient moins d'un an, de 47,000; autres chevaux, 144,500.

En 1934 le nombre d'animaux en vie sur les fermes au Canada était évalué au chiffre suivant: chevaux, 2,933,492; vaches laitières, 3,864,200; autres bovins, 5,087,700; total des bovins, 8,951,900; moutons, 3,421,100; pores, 3,654,000.

Entrefilets

L'exposition du porc à bacon de Charing Cross (comté de Kent, Ont.) a eu lieu lundi le 23 septembre sous les auspices de la Division fédérale de l'industrie animale et de la Division provinciale de l'industrie animale.

Le personnel du Laboratoire fédéral de l'entomologie à Chatham, Ontario, s'est occupé de deux insectes nuisibles dernièrement. La teigne du gazon a été extrêmement abondante dans tout le sud-ouest de l'Ontario, abimant les pelouses et les terrains de golf, et se nourrissant des plantes cultivées. Le ver gris tacheté a fait également son apparition et il s'est attaqué spécialement au trèfle blanc et aux betteraves à sucre.

Qui Négociera Pour Vous?



Le Très Hon. R.-B. BENNETT,
Premier Ministre du Canada

EN 1932, grâce à l'initiative et aux efforts du premier ministre Bennett, le centre de l'Empire Britannique se déplaça de Londres à Ottawa. Les représentants de tous les peuples britanniques négocièrent pendant trente jours des pactes et des accords commerciaux. L'Empire Britannique, qui n'avait été jusque-là qu'une organisation politique, fut transformé en une vaste organisation économique.

Pour le Canada, l'Empire Britannique devint un riche et avantageux marché, bien protégé; le plus grand marché du monde, comprenant un quart de la population et de la superficie totales du globe.

Voici, tirés des statistiques officielles, les chiffres comparatifs de notre commerce avec l'Empire depuis la signature des accords d'Ottawa:

EXPORTATION DE PRODUITS CANADIENS DANS L'EMPIRE

	1932	1933	1934	Augmentation sur 1932
Angleterre	\$178,171,000	\$210,697,000	\$270,333,000	52.7%
Afrique-Sud	4,415,000	5,900,000	12,174,000	174.6%
Indes	2,732,000	2,661,000	4,678,000	75.8%
Jamaïque	2,384,000	2,519,000	3,018,000	26.8%
Etat Libre d'Irlande	2,579,000	3,422,000	3,821,000	48.2%
Nouvelle-Zélande	3,406,000	3,833,000	6,821,000	100.3%
Australie	7,133,000	10,208,000	16,870,000	136.5%
Total Britannique	\$217,157,000	\$255,181,000	\$335,245,000	54.4%

Voici dans quelles proportions ont augmenté les ventes de certains produits canadiens en Angleterre, par suite des accords impériaux:

	1932	1934	Augmentation sur 1932
Bacon et jambon	\$3,010,203	\$18,754,113	523.0%
Aluminium (et produits)	1,200,000	4,800,000	400.0%
Pommes fraîches	5,639,946	8,120,848	44.0%
Bestiaux	1,257,398	3,496,938	178.1%
Céréales	2,119,066	3,068,131	44.8%
Cuivre (en formes)	4,854,831	14,208,389	194.7%
Portes, fenêtres, persiennes	6,660	625,358	9,289.8%
Poisson (surtout conserves)	4,191,273	5,268,617	25.7%
Fruits (conserves)	556,113	1,368,497	146.1%
Fourrures brutes	6,596,325	10,008,503	51.7%
Autos et camions	824,084	2,685,609	225.9%
Nickel	1,272,127	10,087,351	693.0%
Zinc	2,270,405	5,251,861	131.3%
Laminages	26,425	1,110,663	4,103.1%
Ferronnerie, coutellerie	550,962	1,268,579	130.2%
Cuir brut	1,650,630	2,585,103	56.6%
Bois	3,530,639	15,764,812	346.5%
Platine	1,099,000	5,075,920	361.9%
Produits de caoutchouc	1,889,138	3,203,804	69.6%
Légumes (conserves)	179,592	788,664	339.1%
Blé	75,965,723	88,192,258	16.1%
Pulpe de bois	1,349,243	1,804,685	33.8%
Farine	7,720,708	8,760,399	13.5%

Les accords impériaux d'Ottawa, signés pour cinq ans, doivent être négociés de nouveau et renouvelés à une conférence impériale en 1937.

À qui confierez-vous la tâche de prendre vos intérêts commerciaux, de voir à raffermir nos marchés britanniques pour nos produits agricoles et industriels? Cette question est vitale, capitale pour le Canada.

Vous avez le choix entre deux formules et deux chefs différents:

1. L'Honorable R.-B. BENNETT, au génie duquel nous devons les augmentations ci-dessus; qui veut maintenir et continuer sa politique de donnant-donnant; qui ne veut accorder aucune préférence à aucun pays, quel qu'il soit, si ce pays ne nous accorde pas l'équivalent; qui ne veut rien donner pour rien et n'accorde à l'étranger un dollar que lorsque le Canada reçoit un dollar.

2. L'Honorable S.-L. MACKENZIE KING, qui veut détruire les traités impériaux pour les remplacer par des tarifs de préférence sans réciprocité; il a déclaré, en une circonstance, qu'il élargirait de 50% la préférence britannique, sans rien demander en retour pour le Canada.

Les accords d'Ottawa de 1932 sont bons, ils sont avantageux, ils nous assurent la première préférence sur tous les marchés britanniques, ils y protègent nos produits. Avec ces accords, l'Empire Britannique est devenu notre comptoir commercial, desservant une population de 600 millions.

Comme l'ont prouvé les accords commerciaux, nombreux et importants, négociés par M. Bennett avec les grands pays non-britanniques, les accords d'Ottawa ne nous empêchent de faire affaire avec l'étranger.

Ces traités ont fait leurs preuves, ils sont dans l'intérêt de nos cultivateurs, de nos ouvriers et de nos industries.

Ne prenez pas de risque, votez pour vos intérêts, votez pour le commerce canadien, votez pour votre pays.

VOTEZ POUR BENNETT

Publié par l'Organisation Centrale Conservatrice.

Pour améliorer le sort du consommateur

L'aventure d'un baril de pommes. — Trop d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. — Les producteurs peuvent s'occuper de leurs propres affaires par l'entremise de coopératives. — Ce que l'on fait à Antigonish.

Voulez-vous lire une histoire très courte mais assez instructive parce qu'elle révèle un état de choses anormal ? Il s'agit d'un fait réel, ou du moins raconté comme tel.

C'était un brave cultivateur qui possédait un verger. La récolte n'avait pas été abondante et les prix étaient bas : impossible d'obtenir plus de 75 sous le baril.

Sachant que la vie coûte cher dans les villes, où demeure une bonne partie de la population du pays, notre homme se disait que ses pommes devraient pourtant se vendre un bon prix, une fois parvenues à leur destination.

Il lui vint une idée géniale, qu'il met aussitôt à exécution. Il met dans un de ses barils de pommes un billet ainsi rédigé : "Cher consommateur, on m'a payé ce baril de pommes 75 sous; combien vous a-t-il coûté ?" Suivait la signature avec l'adresse.

Quelque temps plus tard il reçoit une réponse d'une grande ville donnant le renseignement suivant : "Votre baril de pommes m'a coûté quatre dollars". Et il y avait ce post-scriptum en anglais : "There's a nigger in the wood-pile".

Quelque chose de semblable se répète pour bien des articles. C'est l'histoire du poisson que l'on paie deux ou trois sous la livre au pêcheur mais que l'on revend dix-huit ou vingt sous la livre au consommateur, etc.

L'écart entre les deux prix est vraiment excessif, et la différence reste dans le gousset d'un ou de plusieurs intermédiaires qui font payer un peu trop cher les services rendus.

Ces intermédiaires sont des personnages qui n'ont aucune amitié spéciale pour le producteur ou le consommateur, mais qui ne songent qu'à faire de beaux profits. Pour cela, évidemment, il faut payer peu et recevoir beaucoup. Voilà pourquoi nos cultivateurs et nos pêcheurs ont souvent été contraints de vendre leurs produits à des prix dérisoires, tandis qu'ils devaient payer un haut prix pour ce qu'ils achetaient : engrais chimiques, machines, agrès de pêche, etc.

Comment remédier à cette situation ? Comment déloger le nègre qui profite des services qu'il rend, pour s'approprier plus que sa juste récompense ?

Sans doute, bon nombre de gens semblent prendre un extrême plaisir à se faire rendre des services. On voit par exemple des femmes qui vont au magasin pour acheter une bobine de fil et qui demandent qu'on aille le livrer à domicile. Mais qui se fait servir le paie tôt ou tard. La même chose se vérifie pour ceux qui veulent manger dans les grands hôtels au lieu d'aller prendre leur repas au restaurant.

A ce propos, il me revient à l'esprit une caricature amusante que j'ai vue il y a déjà longtemps, et que je me permets de vous décrire.

Il s'agissait de ces délicieuses pâtisseries appelées petits fours. A la boulangerie, loin des yeux des consommateurs, on les manipulait sans trop de cérémonies. Quelques-uns de ces petits fours allaient finir leurs jours dans les restaurants de second ordre, et là encore on les servait sans faire une attention excessive à la propreté.

Mais d'autres, plus heureux, devaient connaître le grand luxe des hôtels chics avant de cesser d'exister. Et voilà ce qui arriva. Avant d'être présentés aux clients, ils sont revêtus d'un habit de "cellophane". Un garçon d'hôtel en grande tenue les transporte précieusement sur un plateau d'argent. Il a une serviette immaculée sur le bras. Une main supporte élégamment le plateau tandis que l'autre est placée gracieusement derrière le dos. Avec une série de savantes courbettes, les petits fours sont déposés devant le client, qui paiera cher évidemment pour toutes ces simagrées.

Il en est un peu de même pour un grand nombre d'articles de commerce. Il y a trop d'intermédiaires et trop de services rendus. Sans doute, si l'on accepte les services d'intermédiaires, il faut les payer. Seulement, il est possible de supprimer ces intermédiaires ou du moins d'en diminuer le nombre. Pour cela il faut se servir de coopératives. Nos gens doivent faire eux-mêmes leurs transactions financières par l'entremise d'associations dont ils seront membres. Et ainsi leur travail ne servira plus à enrichir les autres.

Il est vrai que par le passé on a établi des coopératives qui n'ont pas fait de merveilles, mais c'est parce qu'on n'avait pas l'expérience voulue pour la bonne organisation de ces sortes d'entreprises. Toute entreprise commerciale, pour être solide, demande à être dirigée d'après certains principes éprouvés par l'expérience.

C'est ce qu'on a compris en bien des endroits où l'on a établi des coopératives qui donnent les résultats les plus encourageants. C'est le cas notamment dans le diocèse d'Antigonish. L'Université de Saint-François-Xavier s'est d'abord procuré les services d'hommes compétents dans ce genre d'associations, et puis elle a donné naissance à un mouvement coopératif qui excite l'admiration des économistes les plus distingués.

C'est une histoire d'un extrême intérêt, et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir un de ces jours.

F. D.

(L'Evangéline).

Rochebeaucourt !

Partis des comtés situés au sud de Montréal, quelque 150 chefs de famille sont rendus au canton Rochebeaucourt, en Abitibi. Ils travaillent à la fondation d'une paroisse nouvelle. Décidés de réussir, et convaincus que la présence d'un prêtre porterait bonheur à leur entreprise, ils sont arrivés avec leur curé, l'abbé Girard, ancien vicaire dans la paroisse de l'Ange-Gardien, au pays de Rouville.

Pour la presque totalité, ces gens viennent de paroisses où le défrichement des terres est inconnu parce que fait par les arrière-grands-pères. C'est pourquoi, dans ces comtés, on est d'opinion que "défricher une terre nouvelle" c'est se livrer à la misère noire. Et pourtant, ces familles et ces chefs de famille sont occupés à faire des défrichements pour leur compte, tout comme ou temps où les Le Moynes faisaient défricher la forêt qui entourait leur château, au pays de Longueuil.

La transformation d'une forêt en une ferme en rapport demande sûrement des qualités d'endurance, de courage, d'initiative, d'intelligence, du savoir économique et des connaissances pratiques qui dépassent la moyenne. Mais cela se fait, cela est possible par des gens comme ceux que les comtés situés au sud de Montréal ont envoyés fonder une paroisse nouvelle au canton Rochebeaucourt, en Abitibi.

Rarement, avons-nous rencontré une population plus décidée, plus courageuse. Pour la presque totalité, ces gens viennent de la terre. Ils ont conservé une foule des qualités requises pour devenir de bons pionniers. A leur arrivée dans ce pays nouveau, ces colons montrèrent un esprit de débrouillardise qu'on ne s'attend pas rencontrer généralement chez ceux qui viennent des pays défrichés depuis des générations.

La vie du défricheur est sûrement pénible, car on ne peut transformer cent acres de forêt en une ferme en rapport sans qu'il en coûte des sueurs, du travail, des fatigues, et une dépense d'énergie extraordinaire.

Les nouveaux venus du canton Rochebeaucourt le savent. Ils n'en sont pas moins satisfaits de leur sort.

Il y a de quoi.

En arrivant, ils ont pu constater que si les abbés Martel, Fernet, Girard ont fait bien des démarches, de longs trajets, ont visité beaucoup de pays avant de trouver une région aussi bonne et aussi prometteuse de bons résultats, ils ont réussi à merveille.

De fait, au canton Rochebeaucourt, le sol est de meilleure qualité que celui de maintes paroisses du Richelieu, de l'Yamaska, de la Châteauguay. Nulle part ailleurs, au Québec, peut-on trouver des terres plus fertiles que celles-là. C'est ce que constatèrent immédiatement les colons de Valleyfield, de Saint-Jean, de Saint-Hyacinthe. Aussi, montrèrent-ils, en arrivant, l'enthousiasme le plus complet, le plus absolu, et dès le lendemain de leur arrivée, se lancèrent-ils avec joie à leur besogne nouvelle du défrichement des terres.

Que de fois n'avons-nous pas entendu dire aux vieux défricheurs : "débarrasser la terre de son bois, c'est faisable, mais érocher, et érocher tous les ans, c'est la peste !"

Au canton Rochebeaucourt, les colons des comtés situés au sud de Montréal n'auront pas d'érochage à faire, pour la bonne raison que la terre est exempte de roches.

Une autre facilité offerte par les terres de ce pays, c'est celle de l'égouttement, remarquèrent tout de suite les colons, dès qu'ils aperçurent les beaux platins de

terre légèrement inclinés vers les divers cours d'eau qui baignent ce canton.

Pas de roches, de l'eau en quantité, un sol de toute première valeur : que pouvaient demander de plus, les nouveaux colons, vous direz-vous ?

Vous avez sans doute raison ; mais eux, les colons du canton Rochebeaucourt trouvèrent mieux que cela : à tous ces avantages s'ajoutait la facilité du défrichement.

Pour de larges espaces, le feu ayant ravagé la forêt, — plutôt deux fois qu'une seule, — la majeure partie du bois est disparue ; ce qui reste de souches s'arrache sans qu'on ait besoin d'un cheval, et, de-ci de-là, des touffes de mil et de trèfle remplacent l'ancienne pousse de conifères.

Ces colons trouvèrent plus encore : des terres défrichées, par endroits, couvertes d'une pousse de foin à faire naître l'envie de plus d'un cultivateur des vieilles paroisses.

Ainsi, un ancien de Saint-Samuel, M. Demers, arrivé avec sa famille, s'installe sur le lot 60 du rang VII où il trouve une prairie de 30 acres ; M. Alcide Vallières, de Valleyfield, est à se faire un bel établissement du lot voisin, le 59, où il découvrit, en plus de 30 acres en foin, une maison, et même une cabane qui pourra servir d'étable d'ici à ce qu'il puisse en reconstruire une autre.

Ils ne sont pas les seuls.

A cet endroit, il serait possible de couper assez de foin pour nourrir au moins 50 vaches et quelques chevaux. C'est un avantage qu'on ne rencontre pas dans toutes les colonies : mais qu'avaient déjà remarqué quelques Trifluviens établis dans ce pays. Ils affluèrent avec tenté d'entraîner des Trifluviens à s'établir là-bas, mais que ces derniers ne sont même pas allés visiter le pays. Ils auraient pourtant trouvé là des terres aussi fertiles que celles de la banlieue, terres où ils auraient pu établir leurs enfants à peu de frais. Ce sont les gens du sud de Montréal qui les auront.

Et sur ces terres, les colons de Rochebeaucourt vont réussir.

Pour cela il faudra qu'ils ne s'imaginent pas que le défrichement d'une ferme se fait en un an, en cinq ans, même sur les terres en brûlé : car en même temps qu'on abat la forêt, — quand il y en a, — il faut aussi se bâtir de maison, d'étable, d'écurie, de grange, de poulailler, de bergerie, de porcherie. Chaque bâtisse demande une somme considérable de travail. Il faut en outre gagner de l'argent pour s'acheter des chevaux, des vaches, des poules, des porcs, des moutons, et toutes sortes d'instruments agricoles, sans compter les voitures d'hiver et d'été.

Cela se réussit, et assez facilement encore, quand celui qui va s'établir met en pratique la maxime chrétienne : Charité bien ordonnée commence par soi-même !

C'est un fait qu'au Québec, — parce que pour la presque totalité, les cultivateurs aspirent à nourrir les habitants de la Chine, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Europe, en plus, oubliant totalement qu'ils ont des familles qui ressentent les atteintes de la faim assez régulièrement, — au Québec, dis-je, nous devons acheter annuellement pour plus de cent millions de denrées pour nous nourrir, denrées que nous pourrions produire nous-mêmes si nous voulions bien penser au marché de notre table avant de songer à nourrir

l'univers et la population des étoiles de la voie lactée.

Si les colons des comtés au sud de Montréal occupés actuellement à défricher une paroisse nouvelle au canton Rochebeaucourt veulent réellement réussir, il leur faudra donc commencer par produire suffisamment pour le marché de leurs familles, tout d'abord.

Quand ils auront réussi à faire cela, ils seront en avance sur au moins 90 pour cent des cultivateurs de la province de Québec.

Travailler pour soi, cela veut dire un jardin potager où la famille pourra récolter tous les légumes dont elle aura besoin ; assez de poules pour fournir la famille d'œufs et de volailles ; des vaches fournissant le lait, le beurre et le fromage consommés durant l'année par la famille ; assez de porcs pour fournir le jambon et la viande consommés par la famille, tout au moins ; des moutons produisant la laine et la viande nécessaires : en un mot, travailler pour soi, c'est produire sur la ferme tout ce qui est nécessaire pour la vie confortable de la famille, dans le manger, dans le vêtement, pour l'abri et le chauffage.

Et quand une famille a atteint ce but, n'est-elle pas déjà en meilleure position que la plupart des familles agricoles de notre province ?

Que les pays étrangers se débrouillent comme ils le pourront, devraient se dire nos cultivateurs et nos colons. Ils devraient ajouter : nous allons tout d'abord penser au marché de notre table, à celui de notre habillement, de notre abri et de notre chauffage !

Une telle politique agraire sera facile de réalisation au canton Rochebeaucourt, car les colons ont là un sol de première valeur, au défrichement facile, où l'égouttement est presque naturel, au sol exempt de roche, bien arrosé, et ce canton est situé dans un pays où le marché pour tous les produits de la ferme est meilleur que dans les autres parties des campagnes québécoises.

Cette région est aussi un bon pays de chasse ; les rivières qui la traversent sont poissonneuses ; et la nature rappelle aux voyageurs le souvenir des pays à blé des plaines de la Saskatchewan.

Un moulin à scie est déjà installé, grâce à un ancien confrencier agricole établi au pays depuis des années, les cultivateurs de blé de la région pourront aussi y faire moudre leur grain sans sortir du pays.

N'est-ce pas que les gens des diocèses de Valleyfield, de Saint-Jean, de Saint-Hyacinthe auront au canton Rochebeaucourt tous les avantages offerts par les meilleures régions de notre pays ? S'ils le veulent, ils réussiront à ouvrir là l'une des plus belles et des plus progressives paroisses de notre province.

Ces diocèses, après avoir peuplé maints centres des Etats-Unis, pourraient envoyer plus de colons qu'il n'en faut pour l'ouverture d'une paroisse. Nous comprenons que des désahitués du travail de défrichement, ils hésitent à se lancer dans la forêt, fut-elle en brûlé, facile à mettre en culture. Mais, les succès remportés par le groupe déjà parti, va sans doute inciter les parents qui ont des enfants à établir à songer que dans notre pays, vide de population, il est des régions de bonne terre qui offrent des facilités d'établissement préférables à ce qu'on a eu jusqu'aujourd'hui, grâce aux avantages financiers qu'offre le gouvernement, en même temps qu'il donne les meilleures terres du pays.

(Suite à la page 11)

En marge du congrès des bûcherons

Entrepreneurs de coupe et bûcherons se sont réunis à Chicoutimi au nombre de plusieurs centaines, la semaine dernière. Malgré des intérêts apparemment opposés, ils ont fait l'accord sur toute la ligne, parce qu'ils ont compris que seules l'entente et la collaboration entre patrons et ouvriers peuvent régler équitablement le problème si épineux du salaire, des heures et des conditions de travail dans la forêt et sur les rivières.

La grande force de l'Union des Bûcherons réside précisément dans ce groupement des entrepreneurs et des travailleurs dans une seule et même association. Unique dans la Province, l'Union des Bûcherons sait ce qu'elle veut, mûrit ses demandes et en réclame fortement et jusqu'au bout la réalisation. Encore au berceau, cette association a déjà obtenu des résultats dont seraient fières des unions plus anciennes. C'est que les demandes étaient à point et que les législateurs ont compris un peu que personne mieux que les bûcherons sait ce qu'il faut aux bûcherons.

Mais ce n'est là qu'un commencement de succès. Il suffit de relire les résolutions adoptées au dernier congrès pour se convaincre du chemin qu'il reste à parcourir pour que les ouvriers de la forêt soient sur le même pied que les autres travailleurs à l'emploi des grandes compagnies de pulpe ou de papier.

Bien que notre journal ait déjà consacré une pleine page au congrès des bûcherons — libéralité plutôt rare dans le monde des hebdomadaires — l'auteur de ce modeste article, qui a été en contact quotidien avec des centaines de travailleurs des chantiers et qui connaît un peu leurs besoins, croit opportun de revenir sur le sujet afin de fixer l'attention sur quelques points.

Le "Progrès" ne fera que continuer ainsi une tradition, puisqu'il a été l'un des premiers journaux de la Province à réclamer un salaire plus équitable et un traitement plus humain pour les ouvriers de la forêt comme pour les autres classes de travailleurs. Notre journal a sonné l'alarme. Il a fait écho à ses articles dans la grande presse, l'Union des Bûcherons, section de l'U. C. C., a été fondée, la Commission des Opérations forestières a été instituée. Ce fut le début d'une ère nouvelle pour une classe de travailleurs dont on aurait dû s'occuper il y a déjà cinquante ans.

Aujourd'hui, les bûcherons demandent au gouvernement provincial d'adopter une législation par laquelle on garantira un salaire minimum de \$52.00 par mois aux ouvriers expérimentés et de \$30.00 aux apprentis, la pension devant être aux frais des entrepreneurs. Pour les flotteurs de bois ils réclament un salaire minimum net de \$2.50 par jour, pour 10 heures de travail, les heures additionnelles devant être payées au prix de 25 sous chacune.

Ce salaire minimum, pour que la mesure soit efficace, doit être garanti aux ouvriers qui travaillent à forfait comme à ceux qui sont embauchés au mois, puisque les premiers forment aujourd'hui la majorité.

D'aucuns se demandèrent de quelle manière sera appréciée la compétence des bûcherons. A mon sens, il appartient à l'Union des Bûcherons de déterminer le degré de compétence des ouvriers de la forêt, comme les Syndicats catholiques établissent les qualifications des gens de métier.

Qui trouvera ces demandes exagérées ? \$2.00 ou \$2.50 par jour, est-ce vraiment trop pour des ouvriers de métier qui peinent sans trêve du petit jour à la nuit ? Les bûcherons et les flotteurs de bois seraient-ils les seuls ouvriers qui doivent louer leurs bras et verser leurs sueurs gratuitement ? Comme le disait, au récent congrès, Son Excellence Mgr Lamarche, même si les entrepreneurs doivent être un peu moins riches, il faut que les bûcherons soient un peu moins pauvres.

Les ouvriers de la forêt et les flotteurs de bois sont en définitive des employés des compagnies de pulpe et de papier, comme les travailleurs dans les usines. Ils estiment donc avec raison avoir droit à un salaire à peu près identique. Bien plus, ils méritent un traitement de faveur, parce que leur travail est saisonnier, parce qu'ils doivent passer un long hiver dans la forêt et se priver des consolations surnaturelles que procurent l'assistance à la messe dominicale et la réception fréquente des sacrements. La vie n'est pas si rose dans les chantiers, qu'en se donne au moins la peine de payer comme il faut ceux qui y travaillent.

Le gouvernement provincial, qui se montre d'ordinaire assez généreux envers les grandes compagnies, doit comprendre ces choses et obliger les manufacturiers de pulpe et de papier et les entrepreneurs à payer les bûcherons.

Tout le problème du salaire des bûcherons repose en définitive sur le principe du partage un peu plus égal des profits. Même si les grandes compagnies doivent réduire leurs dividendes, qu'on paye les bûcherons. Le salaire a la primauté sur les dividendes. Même si, comme l'a demandé le congrès, il faut supprimer les grands entrepreneurs, intermédiaires dont on ne voit guère l'utilité, sinon pour faire de gros bénéfices à bon marché, qu'on paye les bûcherons. Même si les petits entrepreneurs doivent faire un peu moins d'argent, qu'on paye les bûcherons. D'ailleurs, pour protéger cette classe d'entrepreneurs, le congrès a demandé de leur garantir au moins dix pour cent du prix de leur contrat, si leurs profits n'équivalent pas à ce pourcentage. Le congrès a aussi réclamé l'abolition de cette clause qui oblige trop souvent les petits entrepreneurs à acheter les provisions des compagnies ou des grands entrepreneurs, à des prix exorbitants. Le bûcheron sait bien qu'il finit toujours par tout écoper.

On compte près de 10,000 ouvriers de la forêt dans notre région. Leur salaire minimum est présentement de \$30.00 par mois, 10,000 bûcherons qui recevraient \$22.00 par mois de plus pendant 6 mois, verseraient leur salaire global augmenté de \$1,320,000.00 par année. Voilà somme pour aider à payer les taxes et alimenter le commerce régional.

Le congrès demande aussi de changer le système actuel de mesurage des billots. Avec ce système le bûcheron n'est payé que pour 1,000 pieds de bois, lorsqu'il en livre 1,300 pieds.

Le congrès réclame encore des améliorations dans la loi des accidents du travail, la limitation des heures de travail, des conditions meilleures d'hygiène dans les camps.

L'Union des Bûcherons ne se préoccupe pas seulement du bien matériel de ses membres. Elle veille aussi sur le respect des lois de Dieu dans les chantiers. Elle a adopté des résolutions condamnant le blasphème et le travail dominical dans les chantiers, mettant les travailleurs en garde contre les menées communistes. Les bûcherons savent que bannir Dieu de la forêt, c'est ouvrir la porte aux accidents, aux abus de toutes sortes.

Les bûcherons renoncent au droit de grève et offrent leur entière collaboration aux associations d'employeurs. Ils font leur part pour faire régner la justice, l'ordre et la paix. Que le gouvernement, que les compagnies, que les entrepreneurs fassent aussi la leur.

Il y aurait bien d'autres aspects du congrès à étudier, mais cet article, rédigé à la hâte, est déjà trop long. On pardonnera ses faiblesses, en ne tenant compte que du sincère désir qu'a son auteur d'obtenir de meilleures conditions de vie pour les ouvriers de la forêt.

J.-G. LAMONTAGNE.

(Le Progrès du Saguenay)

Favorisez les marchands qui annoncent dans votre journal.

Fléchissement dans les estimations de la récolte de blé

Ottawa, 25. — Il y a eu un nouveau fléchissement dans les estimations de la récolte de blé de printemps, d'après un rapport officiel du 19 septembre. Ceci porte la récolte totale de 1935 à 595 millions de boisseaux comparativement à 497 millions en 1934 et une moyenne quinquennale, 1928-32, de 861 millions. Avec la réduction du report de 1935-36, les disponibilités probables de blé sont plus faibles que l'année précédente, alors qu'il a été nécessaire de recourir à l'importation. Le blé de printemps de 1935 est léger en poids et le blé d'automne est bas en protéine, de sorte que les prix des échantillons de blé lourd et fort en protéine sont plus élevés que ceux de l'an dernier. Toutes les autres classes de blé sont à environ 10c. de moins qu'en 1934 et il y a un fort écart entre les blés légers ou rouillés et les meilleures classes de blé. C'est un tel état de choses et les fortes primes pour le blé de qualité supérieure qui permettent l'importation du blé canadien malgré un tarif de 42c. le boisseau.

La situation de la provende aux Etats-Unis est beaucoup meilleure cette année. La récolte de maïs de 1935 est estimée à 2,134,000,000 boisseaux comparativement à seulement 1,377,000,000 boisseaux, une amélioration de près de 59 p. c. La récolte d'avoine est estimée à 1,182,000,000 boisseaux, une augmentation de 125 p. c. sur la production de 1934 qui était de 526 millions de boisseaux. La récolte d'orge, 165 millions de boisseaux comparativement à 118 millions de boisseaux. Il y a amélioration aussi dans le foin, les pâturages et autres fourrages. Généralement parlant, la situation du fourrage et de la provende est à peu près normale, ce qui indique une plus faible consommation de blé par les animaux, mais tout de même, une grande quantité de blé rouillé ne pourra pas servir à d'autre usage.

Nos Ayrshires aux E.-U.

Dans l'espace de trois mois, c'est-à-dire du 15 mars au 23 juillet 1935, les provinces de Québec et d'Ontario ont expédié aux Etats-Unis plus de 1,300 têtes de bétail Ayrshire pur sang, achetées par des fermiers américains. Ce chiffre est extraordinaire, quand on le compare à celui de l'année 1934 dont l'exportation totale d'animaux Ayrshire s'est élevée à 1,533 têtes. Les sujets exportés au cours du trimestre ci-dessus ont été placés dans les Etats suivants :

Vermont	589
New-York	465
Massachusetts	250
Autres Etats	88
Total	1,392

Les plus importants acheteurs sont A.-H. Hatch, de Granby, Mass., qui a retenu 115 têtes, et Alta Crest Farms, de Spencer, Mass., qui en ont fait venir 82. Sur ce total de 1,392 têtes, on en comptait 923 provenant de la province de Québec, 459 de la province d'Ontario et 10 des Provinces Maritimes.

Parmi tous les districts d'éleveurs, c'est celui du club d'Eleveurs d'Ayrshires de Howick-Huntingdon qui a fourni le plus grand nombre de têtes; le comté de Huntingdon a expédié 96 têtes, celui de Châteauguay 130, celui de Beauharnois 14. Le district du club d'Eleveurs d'Ayrshires de Bedford vient en second avec 92 têtes venant du comté de Brome, 48 têtes du comté de Shefford et 71 têtes du comté de Missisquoi.

Le comté d'Iberville a fourni 86 têtes. Près d'une centaine de têtes venaient du comté de Prescott, en Ontario. Voilà une nouvelle qui fera plaisir à nos éleveurs !

Georges BOULANGER.

Si vous voulez réussir...

Les vedettes de l'actualité — Ce qu'elles ne doivent pas nous faire oublier. — Une recommandation de l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le différend italo-éthiopien et les élections fédérales et, très probablement, provinciales, que nous aurons d'ici peu, accaparent à peu près complètement l'attention publique. Ce sont les grandes vedettes de l'actualité. La radio ne cesse de nous faire entendre des discours politiques et les journaux publient à pleines pages des comptes rendus de conventions, d'assemblées. Plus mêlé que jamais, le jeu de cartes électoral ne semble avoir que plus d'attraits. On compare les chefs, on discute les programmes, on suppute les chances des candidats en lice. Et le reste du temps, quand il en reste, on parle de la guerre que l'ambitieux Mussolini semble résolu de déclencher dans la lointaine Afrique et des répercussions qu'elle ne peut manquer d'avoir en Europe et même au Canada. Et de ceci il n'est pas mauvais de s'en préoccuper. L'occasion est belle de faire compromettre les politiciens de toute couleur sur le sujet de la participation du Canada aux guerres de l'Empire. L'expérience de 1914 à 1918 nous a coûté trop cher pour que nous soyons tentés de recommencer. Les candidats doivent parler haut et ferme non seulement à leurs électeurs mais surtout à leurs chefs. Ceux-ci sont plus durs d'entendement que ceux-là.

* * *

Quelle que soit, cependant, l'importance de ces questions, il ne faudrait pas qu'elles nous en fassent oublier d'autres non moins importantes. S'il convient de s'occuper de politique tant internationale que nationale, il vaut mieux encore voir à ses propres affaires, à l'organisation de sa vie de chaque jour.

Le mois de septembre marque la rentrée des enfants aux écoles. Il marque aussi pour les jeunes et les vieux cultivateurs la reprise des activités des diverses associations. La J. A. C. (jeunesse agricole catholique) reprenait dans notre journal, la semaine dernière, ses chroniques hebdomadaires. Nous conseillons aux jeunes de la campagne de lire et de méditer cette doctrine jacobine. Il importe qu'ils se pénétrant tout de suite de l'orientation quelque peu modifiée et définitive que l'on semble vouloir donner à cette association de jeunesse, capable de faire tant de bien dans nos campagnes.

Les cercles d'U. C. C. (union catholique des cultivateurs) reprennent aussi leurs réunions mensuelles. Il ne faut pas que les élections fassent oublier aux cultivateurs leurs plus chers intérêts. L'U. C. C. ne fait pas de politique, comme M. Albert Rioux l'écrivait dans le "Devoir", ces jours-ci. Elle enseigne plutôt à ses membres à être des catholiques avant d'être des rouges ou des bleus. Elle forme des esprits éclairés, trempe des caractères, prépare des "hommes dévoués à la cause de l'agriculture et qui savent mettre leur profession au-dessus des mesquines querelles de parti".

Quand il s'agit d'association professionnelle, pourquoi les cultivateurs n'imiteraient-ils pas les autres classes de la société ? Qu'ils regardent agir par exemple les avocats. En cour, sur les tréteaux politiques, ils défendent avec courage, persévérance et acrimonie leurs clients ou les doctrines de leurs chefs. A en juger par les apparences, on dirait des adversaires irréductibles, des ennemis irréconciliables. Pourtant qu'au sortir de la cour ou à la suite d'une assemblée politique, il se présente une cause d'intérêt professionnel à défendre, les adversaires d'un moment seront redevenus les bons amis qu'ils n'ont jamais cessé d'être. C'est que pour eux la profession prime toutes les contingences. En la défendant, ils sont convaincus de se défendre eux-mêmes.

Pourquoi les cultivateurs agiraient-ils autrement ? Pourquoi ne se débarrasseraient-ils pas pour de bon de cet esprit de parti qui, "plus que l'ignorance, la routine et l'insouciance, a fait obstacle à l'essor de l'association professionnelle et de la coopération". C'est l'union dans la classe et non l'union dans le parti qui sauvera les cultivateurs. L'honorable ministre de l'agriculture tout récemment encore rappelait cette vérité. Dans un discours qu'il prononçait lors de l'exposition du comté de l'Islet, M. Adélard Godbout disait : "Je veux vous recommander quelque chose en particulier : c'est L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES CULTIVATEURS dans des ASSOCIATIONS PUISSANTES. Si vous voulez réussir, groupez-vous dans ces associations. C'est là qu'est le succès. A moins que nous nous organisions dans les bon ne coopératives de vente, jamais nous ne pourrions nous emparer des marchés". Quand les cultivateurs auront fait leur mot d'ordre, quand ils auront fondé des associations puissantes, quand ils auront résolu de mettre à la tâche tout leur cœur, toute leur volonté, tous leurs talents, ils comprendront alors que le plus payant est encore de se mêler de ses affaires, mais de s'en mêler.

Le comprendront-ils jamais !

Albini LAFORTUNE, prêtre.

(L'Action Populaire)



Maitres dans 100 ans ou esclaves éternellement

Terminons aujourd'hui nos réflexions sur la nécessité absolue de l'Association professionnelle agricole.

Elles ne seront pas de nous mais de M. Létourneau et de M. O. Asselin.

Citons d'abord ce dernier :

Nous n'avons pas que des producteurs autonomes et des producteurs associés. Nous avons aussi des monopoles de fait ou de droit. Le plus important est sans contredit celui de l'électricité.

L'Etat doit le contrôler sévèrement ou le prendre à son compte. M. Olivier Asselin a agité cette question à plusieurs reprises. En 1928 à la VIIe Session des Semaines Sociales du Canada, il suggérait ceci :

"Exercer dans toute son étendue le droit d'imposition fiscale et de réglementation tarifaire, vendre de plus en plus cher le concours du gouvernement dans les entreprises, presque partout nécessaires, de régularisation des eaux, empêcher les majorations artificielles de capital, suspendre complètement toutes concessions nouvelles tant que les premiers concessionnaires n'en auront pas un besoin urgent, et dire alors à ces derniers :

"Messieurs, nous voulons vous traiter équitablement, mais nous vous demandons en retour un acte d'élémentaire justice envers le peuple dont la propriété vous a si fabuleusement enrichis. Remettez toutes vos concessions dans le domaine de l'Etat et vous en obtiendrez une nouvelle pour soixante-quinze années, pour un siècle; bien plus, à condition de pouvoir contrôler rigoureusement vos opérations financières, vos comptes, vos tarifs, nous étendrons ce nouvel affermage à toutes les forces encore disponibles.

A la fin du bail, tout fera retour à l'Etat, dans des conditions à déterminer, d'après la proportion du capital restant à amortir, par une cour des comptes qui aura été établie dès la mise en marche du nouveau régime et qui en formera partie intégrante."

L'idée paraît de prime abord chimérique. Elle ne l'est plus quand on réfléchit: premièrement que jamais conseil d'administration d'une entreprise privée n'a prévu pour plus d'un siècle; deuxièmement que pour amortir en 75 ou 100 années un capital portant 5% d'intérêt, il suffit d'une annuité totale de .05132161 ou de .05038314, selon le cas; enfin qu'un peuple s'imposera volontiers un siècle d'attente s'il est assuré d'y gagner la possession d'une richesse comme il n'en existait autrefois que dans les plus chimériques des Eldorados.

Maitres dans cent ans ou esclaves éternellement: telle est l'alternative qui s'offre à nous; il n'y en a point d'autre."

La question est importante. On fait bien de l'agiter de nouveau. L'électrification des campagnes serait un puissant facteur de ruralisation.

Cette question a été agitée, très agitée depuis quelques mois.

Est-elle en voie d'une équitable solution ?

"Pour couronner tout cela, pour maintenir l'équilibre entre les différentes formes de l'activité économique, pour adapter la production à la consommation, pour permettre aux différentes classes de la société de se renseigner mutuellement, pour poursuivre des enquêtes, pour renseigner l'Etat, pour coordonner le travail des commissions gouvernementales, pour permettre à la classe agricole de ruraliser les autres classes par la tête, pour diriger en un mot l'activité économique, il faudrait un conseil économique national.

Un Conseil économique qui ne sortirait pas d'associations professionnelles n'aurait pas beaucoup d'efficacité.

La Commission de conservation, fondée en 1917 par le gouvernement fédéral, était une espèce de Conseil économique. Qu'a-t-elle fait ? Elle a publié des rapports, des rapports souvent chargés de bonnes recommandations. Quels cas en a-t-on fait ?

Qu'est-ce que la France retire de son Conseil économique ? Pour être efficace, un Conseil économique doit sortir de l'association professionnelle comme une fleur, de s'attager (figure empruntée).

Les différentes associations professionnelles dont nous avons parlé auraient leur propre conseil économique pour étudier leurs propres questions et ces différents conseils formeraient, par dérogation, le Conseil économique national. Procédons de cette façon l'U. C. C. et les syndicats ouvriers sont déjà engagés dans cette voie) et nous aurons un Conseil économique national puissant (il pourra toujours s'adjoindre d'autres experts que les siens propres); procédons de cette façon et nous pourrions, avec le concours de l'Etat et de l'Eglise, conduire notre peuple dans la terre promise de l'indépendance économique.

Mais il faut d'abord des associations professionnelles !

Debout tout le monde !

Quand ?

La réponse est aux dirigeants agricoles qui travaillent ferme en dehors et au-dessus des partis politiques.

Pierre BEAULAC

La campagne pour prévenir piéges dans ces districts et les agents de la Division de l'entomologie, Ministère fédéral de l'Agriculture, exercent une surveillance de tous les instants sur les expéditions de marchandises et sur les automobiles venant des districts infestés et qui traversent la frontière.

Rochebeaucourt !

(Suite de la page 9)

Dans les diocèses de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jean, de Valleyfield se trouvent présentement des milliers de jeunes gens en âge de fonder des foyers. Ils voudraient s'établir. Ils en ont le droit et le devoir. Ils ne réussiront qu'à la condition de faire leur part, tout leur possible pour que l'établissement qu'ils se créeront soit de nature à leur permettre de faire vivre convenablement une famille. Dans les vieilles paroisses, à moins de diviser les terres et de s'adonner à la culture intensive, il est presque impossible d'établir les enfants autrement qu'en achetant une ferme, un commerce, et en mettant ainsi une autre famille dans l'obligation de s'établir quelque part à son tour: ce qui ne règle rien du problème de l'établissement de nos gens. Dans les mêmes diocèses se trouvent aussi des centaines de familles d'anciens agriculteurs, perdues dans les villes et les villages, où elles végètent, souvent aux frais de l'Etat. On rencontre aussi des cultivateurs trop endettés pour espérer arriver à payer leurs obligations et en même temps pourvoir au devoir naturel d'aider à l'établissement de leurs enfants.

Pour les uns et pour les autres, en suivant le cours de la rivière Laflamme, au pays abitibien, où se sont établis les gens des comtés du sud de Montréal, ils trouveraient là des terres pour que chacun puisse s'établir convenablement et y établir aussi ses enfants.

Le pays choisi par les Sociétés de Colonisation de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jean et de Valleyfield est sûrement l'un des plus avantageux du Canada, sous tous les rapports, soit pour la qualité du sol, des facilités de défrichement, d'égouttement, des avantages qu'offrent la chasse et la pêche, mais c'est aussi un immense pays, situé dans un bassin où se trouve une forêt qui couvre 30,000 milles carrés, où, en utilisant les cascades des rivières, il sera possible de développer assez d'énergie électrique pour les besoins de l'industrie et fournir l'électricité dans les maisons de tous les cultivateurs; où l'industrie forestière, qui ne manquera pas de se développer d'ici quelques années, donnera l'avantage d'un marché où pourra s'écouler le surplus des produits agricoles, quand chacun aura vu aux besoins de sa propre famille; où le sous-sol minéralisé ajoutera ses richesses à celles que produira un sol de la valeur de celui des cantons Rochebeaucourt, Despinassy, Ducros, Bartouille, Hurault, Laas, et les autres cantons qui se continuent jusqu'au lac Mattagami.

Les défricheurs des terres qui forment les comtés au sud de Montréal avaient choisi l'une des meilleures régions de l'Amérique du Nord. Mais ces terres étaient de défrichement difficile, et à ces misères s'ajoutait encore l'insécurité où se trouvaient les pionniers des premiers temps de la colonie.

Leurs petits-fils, en allant défricher les terres de Rochebeaucourt, choisissent eux aussi ce qu'on a de mieux au Québec, mais ils auront plus de facilité pour s'établir que n'en eurent leurs ancêtres.

J.-Ernest LAFORCE.

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

Station Expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière, Québec.

COMMENT DOIT-ON UTILISER LA PAILLE ?

Il se récolte annuellement dans la Province de Québec environ un million cinq cent mille tonnes de paille comprenant la paille d'avoine, de blé, d'orge, de seigle, de sarrasin et de pois. Vu l'importance de cette récolte, il importe de savoir où et comment la paille peut être employée le plus économiquement sur la ferme. Disons immédiatement qu'elle peut être employée dans certains cas spéciaux plutôt rares pour l'alimentation du bétail, mais qu'en règle générale, elle devrait être surtout employée comme litière pour tous les animaux de la ferme.

POUR L'ALIMENTATION DU BÉTAIL :

Pour l'alimentation du bétail, il n'y a à vrai dire que les pailles d'avoine et d'orge qui puissent convenir quelque peu et dans certains cas seulement. Par exemple, dans les rations d'entretien à raison de un repas par jour, pour faire tarir certaines vaches à l'approche du vêlage afin de leur assurer une période de repos plus longue et enfin dans d'autres cas, servies en faible quantité, pourvu que l'on puisse balancer la ration par ailleurs au point de vue protéine. Cependant, on ne doit jamais utiliser la paille, même si elle est servie en faible quantité, sans compléter la ration par des concentrés assez riches en azote parce qu'elle ne renferme que très peu de matière azotée et très peu de principes nutritifs digestibles. En effet, la paille ne contient que 1% de protéine et seulement 42% de principes nutritifs digestibles totaux comparativement au foin de mil qui renferme 3% de protéine et 48.5% de principes nutritifs digestibles totaux. Quant aux autres pailles telles que celles de blé, de seigle, de sarrasin et de pois, elles ne devraient jamais être utilisées dans la ration, mais de préférence employées comme litière.

VALEUR DE LA PAILLE COMME LITIÈRE :

Les pailles en général, peuvent jouer un grand rôle lorsqu'elles sont employées comme litière et cela avec toutes les catégories d'animaux sur la ferme d'abord en maintenant la propreté des animaux et des étables et surtout en absorbant le purin, partie la plus riche du fumier laquelle est complètement perdue si on ne fait pas usage de litière à moins d'avoir une citerne à purin. La paille employée comme litière par le purin qu'elle absorbe ajoute au fumier de ferme une grande quantité d'éléments fertilisants solubles. En effet dans une expérience poursuivie à la Station Expérimentale de Ste-Anne, on a trouvé qu'une tonne de paille employée comme litière avec les vaches a absorbé 2,000 livres de purin. Or sachant par ailleurs que le purin de la vache laitière contient par tonne 20 livres d'azote et 27 livres de potasse solubles, il s'ensuit qu'une tonne de paille ayant servi comme litière sous des vaches est susceptible d'absorber 80 livres d'azote et 108 livres de potasse qui évaluées au prix du commerce lui donnent une valeur de \$12.20 la tonne sans compter la valeur des éléments fertilisants de la paille elle-même. De plus la paille une fois mélangée au fumier après avoir servi comme litière fournit en se décomposant de la matière organique au sol, élément essentiel pour la production de bonnes récoltes.

Si la paille n'a pas une grande valeur alimentaire, elle est cependant précieuse lorsqu'elle est employée comme litière à raison de 6 à 8 livres par jour par unité animale de 1000 livres et ça devrait être là son principal rôle. Ceux qui épandent leur paille sur les champs sans la faire passer sous les animaux sont en quelque sorte peu justifiables d'abord par le fait qu'ils laissent se perdre la partie liquide des fumiers de ferme qui est excessivement précieuse et ensuite parce que la paille ainsi épandue seule sur les champs perd une grande partie de son efficacité au point de vue de la matière organique qu'elle peut apporter au sol. Il va sans dire que ceux qui la font brûler le sont encore moins.

UNE BROCHURE INTERESSANTE

Le Cours à Domicile 1934-35, "Le Sol et la Plante", étant le premier d'une série de quatre années, l'Exécutif de l'U. C. C. a cru rendre service aux intéressés en faisant publier ce cours en brochure.

Cette brochure de 144 pages permettra aux élèves qui commenceront cette année l'étude du deuxième cours de se renseigner sur les sujets traités dans le premier.

Pour être agréable à ceux qui le désiraient, il a été décidé que des examens pourraient être passés en rapport avec ce cours par les élèves qui suivront le deuxième. Ces examens donneront droit à un diplôme tel que celui qui a été octroyé aux élèves de la première année.

Les prix de la brochure sont comme suit :

.15	cents	l'unité
\$1.50		la douzaine
\$11.50		le cent

Frais de malle ou d'express payés; argent avec la commande. Adressez les commandes au Secrétariat Général de l'U. C. C., 5505, Blvd St-Laurent, Montréal.



AUX JEUNES "PREPAREZ L'AVENIR"



Cours post-scolaires.

Contre la crise intellectuelle

C'est un fait certain que dans la plupart de nos campagnes canadiennes-françaises nos garçons ne vont pas assez longtemps à la classe, fait malheureux à constater et qui n'est pas à notre honneur.

La main-d'œuvre, sans être rare, coûte de l'argent et, dans la crise que nous traversons, tout le monde cherche à économiser. Aussi, dès que le gars a 13 ou 14 ans, on le garde à la maison pour aider. Il n'y aurait rien à redire si la crise économique ne menaçait pas de dégénérer en *crise intellectuelle*, ce qui serait doublement funeste.

Il faut remédier à cet état de choses. Le mal est grave et le remède doit être appliqué sans retard; une année de perdue ne se reprend pas facilement sur une génération.

Le seul remède serait d'établir des cours du soir, de donner des cours post-scolaires pour les jeunes qui ne peuvent plus fréquenter la classe et pour les plus vieux qui n'ont pas eu l'avantage de recevoir une instruction suffisante.

Ces cours ne se donneront pas sans un professeur. Quelle sera l'âme charitable qui consacrera gratuitement ses soirées, toutes ses soirées, à cette noble tâche? Il peut y en avoir, mais il faut considérer la somme de travail, de patience et de dévouement qu'il faudrait pour mener à bien ces cours.

A mon point de vue une *rémunération* s'impose. Où la trouver?

Dans la caisse du gouvernement? — C'est le plus mauvais endroit où nous pouvons "fourrer" la main. C'est notre argent que dépense le gouvernement, c'est déjà trop vrai. Mais quand le gouvernement nous octroie de l'argent, qui lui a jamais entendu dire: "*Je vous remets l'argent que vous m'avez donné*?"

Aucun parti n'a jamais rien donné sans espoir de retirer quelque chose.

Le temps est moins propice que jamais de prendre l'habitude de tourner les yeux vers l'Etat pour tout et pour rien. Le crochet de l'Etat est toujours piquant à la pointe, et c'est une pointe "patentée".

Il ne faut pas donner de mauvaises habitudes à nos gouvernants ni les laisser faire ce que nous pouvons faire nous-mêmes. Sans quoi ils finiront par penser, avec raison, que tout leur appartient, qu'ils sont obligés de *tout* faire, de *tout* régler. Et c'est l'étatisme qui s'en vient, et l'étatisme est le père du socialisme.

Le garçon de 13, 14 ou 15 ans qu'on garde à la maison doit gagner quelque chose, sans quoi on ne le garderait pas. Pourquoi pas lui donner une ou deux piastres par mois pour rémunérer le professeur, l'institutrice, le vicar ou tel autre qui voudrait se dévouer pour compléter leur instruction? Si l'Etat paye, où sera l'émulation, le sens de la responsabilité envers les élèves de la part de celui qui enseigne? Quand on paye pour quelque chose on veut avoir pour son argent; si on nous *donne* le même objet, on y regarde moins, on est moins difficile.

L'élève, jeune ou vieux, qui débourserait, disons \$5 par année, pour compléter son instruction élémentaire serait en droit d'attendre qu'on lui rende son argent en instruction. Il serait lui-même plus attaché à son cours... il faudrait bien faire gagner son argent à celui qu'il paye. L'U. C. C. aura fait beaucoup pour l'économie en agriculture quand elle aura convaincu tous les cultivateurs de la valeur de l'instruction. Ensemble donc, prenons le pas! Une, deux!! Et vers la classe du soir!!!

Sachons nous priver d'un paquet de cigarettes pour orner notre intelligence et devenir les membres d'une profession, sinon supérieure, au moins égale aux autres.

LES FILS DU SOL,
(St-Luc, Matane).

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547 rue St-Vallier, Québec.
Peaux de boeufs de septembre, 52 lbs et moins, 7 1/2 cents moins 2 lbs par peau. Les peaux de 52 lbs et plus sont prises à 50 lbs.
Peaux Veaux engraisés, 85 cents la peau.
Peaux Veaux de campagne, de 25 cents à 65 cents selon qualité.
Peaux Chevaux de \$1.00 à \$2.00 selon qualité.
Peaux Moutons de 5 cents à 40 cents la peau.
Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux à poils longs, peaux séchées ou endommagées sont payées à leur valeur.
Prix garantis jusqu'au 28 septembre, 1935.

Les jeunes éleveurs à Sherbrooke

Comme par le passé, les membres des Cercles de Jeunes Eleveurs de la Province se réuniront à Sherbrooke pour la tenue du concours provincial d'expertise, dont le but est de choisir les équipes devant prendre part au concours interprovincial qui sera tenu lors de l'Exposition Royale de Toronto, en novembre prochain.

Tandis que, dans le passé, ce grand rassemblement des Jeunes Eleveurs avait lieu à l'Exposition d'été de Sherbrooke, il a été nécessaire, cette année, à cause de l'avancement de la date de cette exposition, de remettre la tenue de ce concours lors de l'Exposition d'hiver que l'on annonce pour les 2, 3, 4 et 5 octobre prochains.

La politique des Cercles de Jeunes Eleveurs a été, cette année, l'objet d'importants changements, mais ces modifications sont pour le mieux, car elles constituent une amélioration apportée à cette politique déjà si populaire, de sorte que l'exposition des Jeunes à Sherbrooke, cette année, promet d'être plus intéressante que jamais.

Cette exposition des Jeunes Eleveurs se divise en deux grandes sections: l'exhibition des veaux et le concours provincial d'expertise.

Dans le passé, on n'admettait à l'exposition que les veaux de la région de Sherbrooke; cette année, les Jeunes Eleveurs de tous les districts de la Province ont droit d'exposer des sujets. L'on prévoit, en effet, qu'il y aura à Sherbrooke environ 160 veaux appartenant aux jeunes éleveurs et choisis dans chacun des districts de la Province. Ces veaux seront montrés dans des classes individuelles puis dans des classes de groupes. Ces groupes représenteront les divers districts de la Province. Ces diverses classes, composées des meilleurs veaux de la Province, constitueront, sans aucun doute, l'une des plus belles attractions de l'exposition d'hiver de Sherbrooke; cependant, l'événement qui présentera peut-être le plus d'intérêt pour les jeunes, sera le concours provincial d'expertise ayant pour but de choisir la meilleure équipe de jeunes juges pour Toronto.

Au cours de l'été, divers piqueniques ou concours régionaux d'expertise ont été tenus pour choisir les équipes pour Sherbrooke. Ces équipes se rencontreront donc à Sherbrooke en octobre prochain pour l'obtention du championnat. Chaque district enverra deux équipes, comme on le sait, comprenant deux jeunes membres d'un même club. Le nombre de Jeunes Eleveurs qui viendront à Sherbrooke, soit pour exposer des sujets, soit pour prendre part au concours d'appréciation, sera d'environ 225.

Le concours provincial d'expertise comprend trois concours distincts: expertise des bovins laitiers; expertise des bovins de boucherie; expertise des porcs. Dans chacun de ces concours l'on procède de la même façon: jugement de 4 classes d'animaux, raisons verbales des placements et examen oral.

L'instruction des campagnards

L'ignorance règne encore en maître dans nos campagnes; pour l'en déloger, il va falloir se mettre au travail dès à présent, en organisant des cours post-scolaires. Ces cours existent depuis quelque temps seulement, mais le bien qu'ils ont fait à ceux qui les ont suivis est incalculable. Cependant, comme il y a toujours des ennemis qui travaillent pour bloquer les bonnes organisations, il faut leur démontrer que ces cours ont fait un bien immense depuis que quelques paroisses les ont adoptés. Il faut que toutes les paroisses de la province organisent de ces cours afin d'instruire les gens contre les idées fausses. Beaucoup prétendent qu'ils en savent assez. Allez les questionner sur ce qui les concerne en particulier. Vous verrez que ces gens sont d'une ignorance inexplicable. Avec du travail et de la patience nous viendrons certainement à convaincre ces gens qu'ils s'instruiront beaucoup en suivant les cours du soir.

Cependant, ces cours nécessitent un professeur qui a la plupart du temps quelques paroisses sous son contrôle. Le professeur, pour vivre, se faire transporter d'une paroisse à l'autre et faire vivre sa famille doit recevoir une rétribution suffisante. Le gouvernement paye ce professeur. Mais pourquoi ne pas le payer nous-mêmes? Se fier à l'Etat pour toutes ces choses, c'est peut-être s'acheminer vers le socialisme d'Etat. Pourquoi n'économiserions-nous pas \$3. à \$5. par année pour payer le professeur? En épargnant un peu sur les dépenses inutiles, nous nous acquitterions de cette tâche facilement et alors "plus besoin de se fier aux autres" pour payer le professeur.

En payant le professeur nous-mêmes et en suivant bien les cours, nous pourrions nous rendre compte du malaise qui sévit actuellement dans notre pays et le corriger en autant que nous le pouvons.

LES FILS DU SOL,
(St-Ephémère).

Un autre changement, apporté cette année à la politique des Cercles de Jeunes Eleveurs, a permis aux jeunes de prendre une part active aux différentes expositions régionales de la Province au cours de l'été; c'étaient les expositions régionales des Jeunes Eleveurs. L'exposition régionale des Cercles de la région de Sherbrooke, qui sera tenue en même temps que l'exposition d'hiver, sera la dernière de cette série, commencée à l'Exposition d'Ormstown au début de juin dernier. Elle se continuera par l'exposition provinciale des Jeunes Eleveurs, qui sera la première du genre tenue dans Québec jusqu'à date.

Ces Cercles, organisés par le

Département fédéral d'Agriculture, avec le concours et l'aide du Ministère provincial, reçoivent aussi l'appui d'un grand nombre d'associations, d'institutions, de maisons de tous genres, qui témoignent leur encouragement aux organisations de jeunes, en offrant des prix spéciaux ou des octrois très substantiels. Ces diverses institutions n'ont qu'un but: améliorer les conditions de notre agriculture, en répandant l'instruction agricole parmi les jeunes générations, sur lesquelles reposera le sort de l'agriculture de demain.

Ephrem BOUDREAU, B.S.A.
Division Fédérale de l'Industrie Animale.

Nos femmes doivent-elles voter?

(Suite de la page six)

inutile de songer à y arriver par des conseils: il faut mettre en pratique les idées et les principes auxquels on adhère. Encore une fois, est-il nécessaire que la femme se soit mêlée de politique, pour inculquer ces principes dans l'âme de ses enfants?

Les femmes qui sont la base de l'assise sociale sont celles dont la vie honnête, vécue intelligemment, rayonne dans leur milieu: point de manifestations, de débats violents pour faire admettre leurs idées; leur rôle est un rôle permanent et durable sans qu'il ait été mis à l'affiche, commenté, loué ou méprisé à la lumière des idées bleues ou rouges.

Chez la classe rurale, nous n'avons pas à déplorer le travail de la mère hors du foyer familial; la classe urbaine en souffre déjà: le vote de la femme et son entrée parmi les représentants du peuple, contribueraient-ils à renvoyer la femme chez elle? J'en doute.

Laissons donc au sexe fort le droit de voter, le privilège de siéger à la Législature: que la femme reste dans son cadre naturel, elle peut s'occuper d'œuvres sociales, sans inconvénient; elle excelle à propager le bien lorsqu'elle le veut; l'ignorance et la légèreté lui ont fait commettre plus de bêtises que la malice!

L'une des filles de Mussolini, consultée par un journaliste, au sujet de son opinion sur le rôle de la femme, répondit simplement: "On aide les grands hommes seulement par l'amour". L'amour maternel, synonyme de dévouement, de renoncement, est une puissante force; c'est la femme comme mère et éducatrice, non pas la femme député qui crée la nation.

MARGOT.

LOYER POUR TERRAIN OCCUPE POUR MOULIN A SCIE

QUESTION : — Je possède un lot patenté et j'ai donné sur ce lot un morceau de terrain pour construire un moulin à scie, plus tard il y a de cela une quinzaine d'années, ce particulier a pris un morceau de terrain pour agrandir et mettre son bois scié et cela sans ma permission. Aurais-je le droit d'exiger un loyer de ce terrain, c'est-à-dire la partie prise sans permission?

"L. T."

REPONSE : — Il vous sera difficile de charger loyer pour le passé. Vous connaissiez l'empêchement et vous n'avez jamais réclamer le loyer n'ayant pas l'intention d'en réclamer, et il est difficile de changer votre position. Vous devez cependant exiger du loyer pour l'avenir. Autrement ce monsieur peut acquérir ce morceau de terrain par prescription.

FOSSE LE LONG DU CHEMIN DE FER — PRET AGRICOLE

QUESTION : — Ayant vendu, il y a 27 ans, un lopin de terre d'une superficie d'environ 3-2 arpents pour la construction d'un chemin de fer, je voudrais savoir si je suis obligé seul à l'entretien d'un fossé longeant la clôture du chemin de fer, pour protéger la clôture de 3 ou 4 arpents de bonne terre que la pente assez prononcée et le sous-sol imperméable indique clairement que l'eau vient en forte partie de là?

"UN ABONNE R. L."

REPONSE : — Le chemin de fer est devenu votre voisin et est sujet à toutes les obligations de voisins. D'ailleurs le code municipal à l'article 20 le dit spécifiquement. Toute compagnie de chemin de fer doit faire et entretenir les clôtures, chemins, ponts, fossés et cours d'eau, sur les propriétés qu'elle possède ou occupe dans une municipalité, et est sujette, comme tout autre contribuable, à toutes les dispositions des règlements, procès-verbaux ou autres ordonnances municipales passés à cette fin, quand même tels travaux pour clôtures, chemins, ponts, fossés et cours d'eau ne seraient pas profitables à la compagnie. Quant à vos autres questions concernant le prêt agricole, adressez-vous à la commission du prêt agricole, 71 rue St-Pierre, Québec.

ETABLISSEMENT DE MINEURS RETOUR A LA TERRE

QUESTION : — J'ai acheté une ferme il y a 3 ans pour établir mon garçon qui était mineur et comme nous ne pouvions pas rencontrer nos obligations, j'ai loué ma ferme et mon garçon est à salaire, et malgré l'économie que nous pratiquons, etc.

"Un qui aime la terre"

REPONSE : — Je ne comprends pas la question que vous me posez, je n'y vois aucune question de droit. Quant aux emprunts et gratifications pour le retour à la terre adressez-vous au ministre de la colonisation, Québec.

DROITS DE PECHE A UN CLUB LIGNE DE SEPARATION

QUESTION : — Une certaine étendue de terrain destinée à la chasse et à la pêche est la propriété d'un club et cela depuis plusieurs années. De quelle manière la ligne indiquant ce terrain doit-elle être faite pour être en loi?

"Un amateur"

REPONSE : — Il n'y a pas que je sache de manière spéciale de faire cette ligne. Les terrains concédés sont décrits dans le bail concédant ces droits de pêche. Et les difficultés s'élevant entre deux commissionnaires doivent être référées au ministre.

CONSULTATIONS LEGALES

Pour les membres de l'Union seulement. Pour avoir une réponse, le membre devra signer et donner un pseudonyme. — Pas de réponses personnelles
Adressez à : L'Union Catholique des Cultivateurs 5505 Blvd St-Laurent, Montréal.

CANAL POUR MOULIN DOMMAGES POUR INONDATION

QUESTION : — J'ai vendu un canal pour faire marcher un moulin par eau de 12 pds de largeur. Et le premier propriétaire a versé sur trois arpents de profondeur, du son canal à un autre avec le niveau de six pieds de haut à partir de la chaussée du moulin et l'eau refoule sur mon terrain jusqu'à 60 pieds de largeur au lieu de 12 pieds de largeur que je l'avais vendu. J'ai consenti à me borner avec le dernier propriétaire. Est-ce que j'ai droit de me faire rembourser par le premier propriétaire du surplus de terrain que je ne lui avais pas vendu? "N.M.T."

REPONSE : — Je ne vois pas comment vous pourriez réclamer du premier propriétaire alors que vous avez fait des concessions au propriétaire actuel. Il faudrait cependant connaître la nature de ce bornage. S'il n'y a aucun acquiescement de votre part vos droits sont demeurés intacts et vous pouvez réclamer des dommages.

PRET AGRICOLE

QUESTION : — Y a-t-il un notaire spécial qui s'occupe des affaires de l'emprunteur, tels que : contrats, titres, car il y a un notaire qui m'a dit que cela coûterait \$80.00 à \$100.00 et même plus pour s'occuper des affaires de l'emprunteur au prêt agricole? "Un emprunteur qui est anxieux de savoir."

REPONSE : — Je ne connais pas les détails du fonctionnement de cette loi. Je sais que le gouvernement devait en nommer un. Adressez-vous à la commission du prêt agricole, 71 rue St-Pierre, Québec.

VENTE AU CONSEIL DE COMTE RETRAIT

QUESTION : — Une terre a été au conseil de comté, elle n'a pas été vendue mais a retourné à la commission scolaire. Je l'ai traitée et je ne suis pas l'ancien propriétaire. Celui qui a une hypothèque peut-il la racheter tout comme moi, ou son ancien propriétaire?

"Un membre de l'Union"

REPONSE : — Toute personne, autorisée ou non, peut retirer cet immeuble de la même manière, mais au nom et pour le profit seulement de celui qui en était le propriétaire au temps de l'adjudication.

Lorsque le retrait est fait par une personne non spécialement autorisée, le secrétaire-trésorier, dans la quittance qu'il donne en duplicata, fait mention du nom, de la qualité et du domicile de la personne qui a opéré le rachat.

Cette quittance donne à la personne qui y est mentionnée le droit de se faire rembourser la somme payée par elle, avec intérêt à raison de huit pour cent.

LOI DU CONCORDAT OBJET INSAISSISSABLE

QUESTION : — Le 21 août je recevais un avis dans les consultations légales concernant les objets insaisissables, je vois qu'il nous faudrait avoir des documents, etc.

"E. D."

REPONSE : — Je ne crois pas que vous avez droit au grément de la sucrerie.

CLOTURE DE LIGNE

QUESTION : — J'ai acheté une terre dont la clôture était autrefois divisée et entretenue par les deux voisins, il y a 20 ans l'un d'eux acheta la terre de l'autre, se trouvant ainsi propriétaire des deux, il enlève la clôture et la refait toute entière sur sa première terre, aujourd'hui je suis en possession de ce terrain. Comme la clôture était très défectueuse, je l'ai défilée pour la refaire à neuf, étant convenu avec le nouveau propriétaire voisin de séparer la clôture, il m'oblige de la refaire seul et de lui fournir tous les matériaux, dites-moi s'il a le droit d'agir ainsi, etc.

"Un membre de l'U. C. C."

REPONSE : — Il n'a pas le droit qu'il réclame. Faites venir l'inspecteur qui séparera vos parts de clôture et obligera votre voisin à faire sa moitié.

VENTE D'UN VEAU DOMMAGES

QUESTION : — J'ai vendu deux veaux, le premier à un boucher R, l'autre à un autre boucher D, qui l'a vu. Je les ai envoyés tous deux par mon petit garçon de 13 ans. Mon garçon livra à R, le veau que j'avais vendu à D, parce que R. a insisté pour le garder. Le petit garçon retourna à R, le veau était abattu et il refusa de le lui remettre. Ces deux veaux n'étaient pas payés, le boucher D, réclame un dommage, a-t-il le droit?

"Un qui veut savoir"

REPONSE : — Oui, il a droit à des dommages si après avoir acheté ce veau de vous le boucher n'a pu s'en procurer d'autre et qu'il a perdu le profit de sa vente qu'il avait faite.

Et dans ce cas les dommages sont le profit qu'il a perdu. S'il n'a pas perdu sa vente, il n'a droit à aucun dommage. Il aurait cependant droit à une petite compensation pour son déplacement s'il a été fait spécialement à cet effet.

COUVOIR COOPERATIF

QUESTION : — Je fais partie d'un cercle d'éleveurs de volailles et nous avons un couvoir coopératif pour lequel j'ai payé \$50.00 ainsi que tous les autres membres au nombre de 30. Nous sommes sous la surveillance d'un expert du gouvernement. Il y a 3 ans j'ai bâti sur ma terre pour mon fils, un poulailler pour 60 poules je lui ai fourni quelques poules pour commencer, à présent son poulailler est rempli. Est-ce que les directeurs de notre cercle pourraient empêcher mon garçon de jouir des avantages de notre cercle? Ces avantages consistent à mettre des oeufs en incubation et la vente des oeufs en commun et les services d'un expert. "Anxieux".

REPONSE : — Evidemment que celui qui n'est pas membre d'une coopérative n'a pas le droit de participer à ses bénéfices et avantages. Vos enfants n'étant pas membres n'ont pas le droit d'y participer. Si leur exploitation était à votre nom et qu'ils ne recevraient qu'un salaire en argent, alors vous pourriez profiter pour vos poules, par eux vos employés; mais ce n'est pas le cas. Le poulailler de votre garçon est rempli de poules qui lui appartiennent, elles ne sont donc pas à vous.

FOSSE

QUESTION : — Une municipalité a-t-elle le droit de refuser à un propriétaire qui demande de lui aider à faire un fossé pour égoutter les eaux du chemin qui viennent s'écouler sur mon terrain ainsi que les eaux du terrain de trois propriétaires. Pourrais-je obliger la municipalité et ces trois propriétaires à venir m'aider à faire ce fossé pour écoulent leurs eaux?

"Un abonné qui veut bien savoir Y. R."

REPONSE : — Si ces eaux s'écoulent naturellement sans l'intervention de la main humaine je ne vois pas comment vous pourriez les obliger. Les eaux du chemin vont chez-vous parce que le fossé du chemin n'est pas fait je suppose. Si l'entretien du chemin vous appartient, le fossé vous appartient aussi. Quant aux voisins s'ils ont fait des fossés qui envoient leurs eaux chez-vous, ils sont tenus de vous aider à continuer l'écoulement de ces eaux.

INDIGENT CONSEIL MUNICIPAL

QUESTION : — J'ai une soeur qui est veuve avec 7 enfants. Depuis la mort de son mari, elle reçoit chaque mois \$12.00 et ce montant paraît trop élevé à ceux qui lui fournissent. Et maintenant le Conseil trouve qu'elle en a trop et il veut baisser encore ce montant. Ont-ils le droit de faire cela et combien pourrait-elle exiger par mois, pour toute sa famille? "Un obligé".

REPONSE : — Ceux qui vivent de la charité publique n'ont pas le droit d'exiger, ils n'ont que le droit de demander. Si elle reçoit \$12.00, c'est très peu je l'admets, c'est même insuffisant. Mais la charité ne se commande pas elle se suggère.

VENTE POUR \$1. ET PENSION

QUESTION : — Il y a quelques années, j'ai vendu ma terre à mon garçon pour le prix de \$1.00, il était obligé de me faire vivre ainsi que ma femme, payer les taxes de toutes sortes, etc. Maintenant mon garçon est parti d'avec moi, je veux le faire renoncer à ce papier et il refuse. Quels sont mes droits? "Cultivateur".

REPONSE : — Il faudrait avoir le contrat pour vous renseigner.

VENTE A REMERE

QUESTION : — Un requérant aurait-il le droit de louer ou vendre du terrain sans ma permission pour un chemin qu'une compagnie a besoin, d'après le contrat que je vous envoie.

Et si cet automne je serai obligé à payer tous les termes, ou de donner seulement ce que je pourrai? Je vous envoie en même temps le contrat. "Abonné anxieux de savoir".

REPONSE : — J'ignore qui vous appelez "un requérant". Tout de même le propriétaire d'un terrain avec faculté de réméré, n'a pas le droit, tant que la faculté de réméré subsiste, de disposer de quoi que ce soit de cette propriété. Tant que vous remplirez fidèlement les conditions énumérées à la clause 4 de votre contrat vous conservez la faculté de réméré, autrement vous la perdez. Lorsque le vendeur rentre dans son héritage par la faculté de réméré, il le reprend exempt de toutes les charges dont l'acheteur a pu le grever.



Cultivateurs
Chaulez
vos terres
avec
CALCO

Procurez-vous le véritable Calco, le seul amendement calcaire ayant donné des résultats effectifs.

Calco est composé de Carbonate de Calcium pratiquement pur (99%), moulu tout spécialement pour le chaulage des terres. Plus de 60% de Calco est en fleur; c'est ce qui le rend si assimilable et si apte à donner un prompt rendement.

Consultez votre agronome sur la valeur du produit qui vous est offert proportionnellement au prix demandé; c'est dans votre intérêt.

Calco est vendu en vrac et en sacs par notre compagnie seulement et directement aux cultivateurs à prix très bas.

Commandez à bonne heure afin d'éviter les inconvénients de l'affluence à la fin de la saison.

A votre service pour plus amples informations.

Deschambault Quarry Corporation

56, rue St-Pierre, Québec.

N. B.—Notre marque de commerce "Calco" étant enregistrée, quiconque vendra un produit similaire sous ce nom sera poursuivi.

Résidence : St-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde

C. R. — K. C.

AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

Marché: dernière heure

Prix obtenu sur les marchés de Montréal, lundi 23 septembre 1935

VOS VENTES PRIX DU GROS, LIVRE A MONTREAL ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 23 septembre 1935, par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec.

PORCS VIVANTS

Porc à bacon (Select) 190 à 230 lbs	9.00 à 9.25
Prime de \$1.00.	
Porc à bacon 180 à 230 lbs	9.00 à 9.25
Porc à boucherie 160 à 240 lbs	8½ à 8¾
Porc léger et à engrais 120 à 160 lbs	8.00 à 8¼
Porc lourd 240 à 270 lbs	8½ à 8¾
Extra lourd 270 lbs ou plus	8.00 à 8¼
Truie.	7.00 à 7.75

VACHES

Choix	3¼ à 3½
Bonne	2¾ à 3
Moyenne	2½ à 3¼
Commune	1½ à 2
Très commune	1¼ à 1½

VEAUX DE LAIT

Choix	7 à 8
Bon	6½ à 7
Moyen	5½ à 6
Commun	4 à 5

VEAUX DE CHAMP

Bon	3 à 3¼
Commun	2½ à 2¾

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Bon	6 la lb.
Moyen	5 la lb.
Commun	4 la lb.

MOUTONS

Bon	2½ à 3 la lb.
Commun	1½ à 2 la lb.

BOUVILLONS

Choix	5 à 5½ la lb.
Bon	4½ à 5 la lb.
Moyen	4 à 4½ la lb.
Commun	2½ à 3 la lb.
Commun léger	2 à 2½ la lb.

TAURES

Choix	4 à 4½ la lb.
Bonne	3½ à 4 la lb.
Moyenne	2¾ à 3¼ la lb.
Commune	2 à 2½ la lb.

TAUREAUX

Choix	3¾ à 4 la lb.
Bonne	3 à 3½ la lb.
Moyenne	2½ à 3 la lb.
Commune	2 à 2½ la lb.

ANIMAUX ABATTUS

PORCS

Pores frais No 1, 90 à 140 lbs	la livre .12
Pores frais No 3, 175 à 225 lbs.	.10

VEAUX

Bons	.07½
Moyens	.06

VOS VENTES

Montréal, lundi, 23 sept. 1935

OEUFs

GROS	.34
Médium	.31
Petit	.25
Canadiens	.21

MIEL BLANC

Chaudière de 5 lbs	.09
Chaudière de 30 lbs	.08½

MIEL BRUN

Chaudière de 5 lbs	.08
Chaudière de 30 lbs	.07¾

POIS

Canadiens	le minot 1.50
-----------	---------------

FEVES

Canadiennes	le minot \$1.80
-------------	-----------------

BEURRE ET FROMAGE

MERCREDI, 18 SEPTEMBRE 1935

BEURRE

No 1 pasteurisé: 917 boîtes à 22 5-8c. la lb.	
No 2 pasteurisé: 77 boîtes à 22 3-8c. la lb.	

FROMAGE

No 1 blanc: 1158 boîtes à 11 1-8c. la lb.	
No 2 blanc: 9 boîtes à 10 1-8c. la lb.	
No 1 coloré: 266 boîtes à 11 7-16c. la lb.	
No 2 coloré:	

Ces ventes sont organisées par l'U.C.C., sous la direction de M. Clinton Henderson, gérant de ces ventes pour le Comptoir Coopératif de l'U.C.C., Ltée.

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal

FARINE DE PAIN

	au char, en sacs
Première patente	2.45
Deuxième patente	2.225
Forte à boulanger	2.20
Farine pâtisserie	2.00

GRAIN MOULU

	le sac de 98 lbs
Blé d'Inde moulu	1.35
Blé d'Inde concassé	1.35

ALIMENTS A BETAIL

	la tonne
Son	20.25
Gru rouge	21.25
Midling	27.25
Farine de viande cuvée (65 pour cent)	59.00
Ecaillés d'huîtres	15.00
Gravier	13.00
Farine fourragère	34.00
Gluten	25.00
Blé à engrais No. 6	0.80
Avoine alimentation No. 1	0.40
Orge Canadien Ouest No 3	0.46
Mais Sud Africain	0.64
Sarrasin, le 100 lbs	1.20

SEL

	le sac
En pierre (sac de 100 lbs)	\$1.25
Gros (sac de 140 lbs)	0.80
Fin (sac de 200 lbs)	\$1.70

TOURTEAUX

	la tonne
De lin	30.00
De coton	40.00
Drèches de brasserie	22.00

Marché des bestiaux

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, lundi, le 23 septembre, 1935: — Bétail, 1502; veaux, 1502; moutons, porcs, 1731.

BETAIL

Les ventes de bétail se faisaient très lentement, particulièrement dans les classes de bouvillons où une baisse de ¼ à ½ la livre fut enregistrée. Les vaches et les taureaux se sont assez bien vendus et la demande semble devoir rester assez bonne pour le reste de la semaine. Il n'y eut que quelques bouvillons à toucher 6c la livre. La majorité des vaches se vendent de 1¾c à 3c la livre, quelques-unes allant à 3½c. Les taureaux se vendaient plutôt difficilement quoique les prix restaient les mêmes. Les vaches destinées à la mise en conserve étaient fermes, rien ne se vendant en bas de 1½c la livre. Il restait encore à peu près 400 têtes à vendre à la fermeture du marché ce soir.

VEAUX

Les veaux de lait maintenaient leurs prix fermes, les meilleures sujets se vendant de 7c à 8c la livre. On croit que peu de changements surviendront dans les prix de ces sujets au cours de la semaine. Les veaux de champs ont fléchi de ¼c à ½c la livre, les ventes se faisant de 2½c à 3c la livre. Il est heureux que les expéditions de la journée n'aient pas été aussi fortes que celles de la semaine dernière.

MOUTONS

AGNEAUX

Les moutons se vendaient lentement aux prix de la semaine dernière, soit de 1½ à 3c la livre. Les acheteurs s'efforçaient toutefois à faire leurs achats à prix réduits. Les agneaux se vendaient 6c la livre. Il fut impossible de porter les prix plus haut. On est prié de prendre note du fait que dès lundi prochain la coupe de 2c la livre sur les agneaux non châtrés sera mise en vigueur; les agneaux de 100 à 110 livres subiront une coupe de 1c la livre et ceux de plus que 110 livres une coupe de 2c la livre. Peu de changements prévus sur ce marché.

PORCS

La baisse s'est continuée dans les prix des porcs. Bien qu'il y eut quelques ventes de faites à l'avance à 9¼c la livre, le gros des ventes ont été faites à 9c et 9.10c la livre pour les bacons. Les coupes habituelles étaient en vigueur; mais la coupe sur les porcs légers (160 lbs et moins) était de 1c la livre. La tendance semble devoir se continuer vers la baisse. Les cultivateurs feraient bien de voir à finir leurs porcs avant de songer à les envoyer sur le marché. Il vient un pourcentage un peu trop élevé de porcs manquant de poids et de fini, et leur présence sur le marché ne peut manquer de faire tort à la fermeté des prix. Les truies se vendaient de 3¾ à 7½c.

PRODUCTEURS DE BEURRE ET DE FROMAGE

Profitez

des ventes aux enchères du Comptoir Coopératif de l'U. C. C., Ltée — IL Y A DE VOTRE INTERET

Etudiez nos conditions de vente

BEURRE: Commission: 10 sous par boîte. Avec maximum de \$10.00 par envoi d'une même fabrique, plus 7 sous par boîte pour autres frais (1).

FROMAGE: Commission: ½ de sou par livre, plus 4 sous par boîte pour autres frais (1).

Aucune charge extra. — Les ventes sont publiques.

Adressez les consignations à:

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C., Ltée

Montreal Refrigerating & Storage Co.

Place Viger, Montréal.

Adressez les connaissances et correspondances à:

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C., Ltée

5505, Boulevard Saint-Laurent,

Montréal.

Les papiers nécessaires aux expéditions sont adressés gratuitement sur demande.

(1) Frais d'entreposage, manutention et assurance.

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C., Ltée est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes:

Engrais alimentaires

Tôle ondulée

Clôture de fils barbelés

Treillages métalliques

Peinture et ciment à Couvertures

Huile à moteur Pennsylvania 100% pure en 15, 30 et 45 gallons

Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au:

SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.

5505, Boulevard Saint-Laurent,

Montréal.

Tél.: HArbour* 2116

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains louses — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

B. TRUDEL & CIE

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville — MONTREAL

Exportations de blé et de farine de blé

Ottawa, 25. — Les exportations mondiales de blé et farine de blé de chacune des 7 semaines, depuis le 1er août 1935 sont inférieures à celles des semaines correspondantes de l'an dernier. Les principales réductions se trouvent dans l'Amérique du Nord, l'Argentine et l'Australie qui absorbent plus que les augmentations dans les exportations de la Russie et des pays du Danube. Les exportations entre le 1er août et le 16 septembre se chiffrent à 54 millions de boisseaux, une diminution de 20.7 millions de boisseaux ou 28 p. c. comparativement à la même période de 1934.

La demande européenne peut encore être décrite comme spasmodique et hésitante, mais elle semble s'améliorer, comme l'indi-

quent de plus fortes expéditions des ports de l'Atlantique au cours de la semaine écoulée. Les stocks de blé en route le 14 septembre, étaient seulement de 18,792,000 boisseaux comparativement à 35,208,000 l'an dernier. Les stocks dans les ports tributaires des grands centres de consommation d'Europe sont aussi grandement inférieurs à ceux de la mi-septembre de 1934. Ainsi, les lourds achats de blé des derniers dix jours, étaient une nécessité. Les estimations de la demande d'importation européenne pour la saison complète 1935-36, d'après des autorités, donnent peu d'espérance d'une amélioration comparativement au faible mouvement de 1934-35. Cette vue est confirmée par la faiblesse des importations jusqu'à date et par de meilleures récoltes dans plusieurs des pays importateurs.

A VENDRE

PETITES ANNONCES. — Tarif : 25 sous le mot avec minimum de 25 mots par insertion. Pour quatre insertions consécutives du même texte une réduction de 20 % est consentie.

J.-F. Dionne, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC

1438, Sicard

Montréal

Vérification municipale, scolaire, commerciale et industrielle.

Tél. : Clairval 5940 J.

ANNONCES COLLECTIVES

"La Terre de Chez Nous" offre cette colonne aux CERCLES ET SYNDICATS qui veulent annoncer "en groupe" leurs VENTES et leurs ACHATS.

MOUTONS CHEVIOTS de tout âge et des deux sexes à vendre. S'adresser au Secrétaire du Cercle, M. Stanislas Desnoyers, St-Damase (St-Hyacinthe).

A QUI LA CHANCE

Le cercle de l'U. C. C. de St-Wenceslas offre en vente 5 jeunes veaux mâles de 3 à 8 semaines provenant de taureaux classés "A" et de mère qualifiée au livre d'or et sous contrôle, ainsi que quelques taures de un an et demi, tous en très bonne condition et de race Jersey; s'adresser au secrétaire du cercle.

Antonio Hélie.

Convention des laitiers les 23 et 24 octobre prochains

Québec, 25. — La Société d'Industrie Laitière de la province de Québec, tiendra sa 54e convention annuelle à la Rivière-du-Loup, Témiscouata, les mercredi et jeudi, 23 et 24 octobre, à l'annonce M. Alexandre Dion, secrétaire de la Société, en communiquant à la presse un aperçu sommaire du programme qui sera suivi.

La séance la plus importante de la convention se tiendra le mercredi soir et sera publique. L'honorable Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, sera présent et prononcera un discours. Son Honneur le maire Dubé, de la cité de la Rivière-du-Loup, souhaitera la bienvenue aux délégués et les députés fédéral et provincial du comté de Témiscouata porteront également la parole. Les autorités religieuses de la région assisteront aussi à cette réunion à laquelle tout le public sera invité.

Les séances d'études qui occuperont le reste du temps du mercredi avant-midi au jeudi soir, ne seront pas moins intéressantes et seront ouvertes à tous les cultivateurs qui trouveront profit à suivre les discussions sur les divers problèmes de notre industrie laitière et à écouter les rapports qui seront présentés par des experts en la matière.

VALEUR DES DESSERTS DE CREME

Les desserts de crème fouettée, moulée ou gelée, sont les plus appréciés de tous et ils coûtent peu de chose par comparaison à leur valeur nutritive, surtout quand on sait comment les faire. Quels que soient les autres ingrédients qui l'accompagnent, la crème fait un dessert très nourrissant. La composition de la crème varie suivant la proportion de matière grasse qu'elle renferme, mais toutes les crèmes de même que toutes les autres matières grasses, fournissent au corps de la chaleur et de l'énergie. La crème est aussi l'une des meilleures sources des vitamines A et D. La vitamine A est essentielle pour développer la croissance chez les enfants. Quand cette vitamine fait défaut, la croissance s'arrête, l'enfant maigrit, s'émacie et offre moins de résistance aux maladies contagieuses. La vitamine A aide également à l'assimilation des minéraux essentiels dans les aliments. La vitamine D prévient le rachitisme, guérit les maladies du squelette, hâte la guérison des fractures, aide au développement normal des dents et prévient la carie dentaire. Quand une mère qui allaite son enfant ne reçoit pas suffisamment de vitamines D, la structure des dents permanentes de cet enfant peut en être sérieusement affectée. On trouvera dans le bulletin sur les desserts de crème que vient de publier le Ministère fédéral de l'Agriculture beaucoup de renseignements utiles et des recettes pour faire des desserts, qui ajoutent beaucoup à la valeur nutritive et à l'agrément des repas.

Législation par arrêtés ministériels

(Suite de la page 16)

qui n'ont aucun souci du bien-être des bûcherons. Pourquoi les membres de la délégation n'ont-ils pas soumis leur point de vue au congrès des bûcherons à Chicoutimi? Nous aurions pu leur fournir des explications intéressantes.

* * *

Pour revenir aux lois passées dans le dos des députés, permettez-moi d'exprimer l'opinion que nous ne sommes plus gouvernés par les représentants que nous avons élus. En toute logique le gouvernement actuel devrait donner sa démission sans tarder et installer à sa place M. Graustein et ses satellites, puisque ce sont eux qui gouvernent de fait. Lorsque s'écrira l'histoire de la période actuelle, les générations qui nous suivront seront étonnées d'apprendre jusqu'à quel degré de servitude peuvent atteindre des hommes chargés de pouvoirs.

Nos descendants resteront ahuris et comprendront difficilement que des citoyens, élus par leurs compatriotes pour administrer la chose publique consciencieusement, n'aient pas eu honte d'endosser une livrée de valet pour servir une multitude de monopoles.

Ceux qui s'intéressent aux affaires forestières ont dû se rendre compte que, depuis quelque temps, les exigences des compagnies deviennent de plus en plus pressantes et qu'en haut lieu on ne peut plus rien leur refuser.

Les bûcherons se demandent, avec raison, quand auront-ils leur part des largesses gouvernementales.

Les résolutions qu'ils ont adoptées au congrès de Chicoutimi concernant les salaires ont été trans-

mises aux ministres provinciaux, ainsi qu'à la Commission des Opérations Forestières.

A présent ils attendent l'ordre en conseil qui fixera un salaire minimum de \$52.00 par mois aux bûcherons expérimentés. Les patrons comme d'habitude ont reçu la part du lion. L'ouvrier ne réclame que les miettes. Messieurs les fabricants d'ordres en conseil seront-ils assez téméraires pour les leur refuser?

* * *

Pour faire contrepoids aux généreuses remises des droits de coupe qu'il vient de faire à des compagnies amies, le gouvernement va sans doute se hâter d'adopter un arrêté ministériel qui fixera l'échelle des salaires réclamés par les bûcherons syndiqués. Ces derniers demandent à l'honorable ministre du Travail d'intercéder pour eux auprès de son collègue du ministère des Terres et Forêts. A présent que les patrons ont reçu tout ce qu'ils demandaient, les bûcherons espèrent que justice leur sera rendue. N'oubliez pas, amis bûcherons, que nous sommes en pleine campagne électorale. C'est donc le temps le plus propice pour faire intercéder en votre faveur les nombreux candidats qui sollicitent vos suffrages.

Allez-y sans craintes!

Rappelez-vous que votre vote est l'argument suprême. Le jour que vous enregistrez ce vote, vous serez sur un pied d'égalité avec vos patrons. Profitez de la circonstance, car elle ne se présente que tous les quatre ou cinq ans.

Louis-Philippe COTE.

Le commerce des denrées agricoles

(Suite de la page 3)

ou par télégramme, des acheteurs américains, ont contribué à raffermir les prix.

LA COOPERATION DES PRODUCTEURS

Mais, ce dont nous avons le plus besoin, c'est la coopération des producteurs eux-mêmes. C'est un défaut général que de laisser aux autres, le soin de supporter des entreprises d'intérêt commun comme nos enchères. Pourtant, tous les producteurs en bénéficient, puisque les autres acheteurs fixent leurs prix d'après ceux des enchères de l'U. C. C.

Chaque fabrique, chaque patron, chaque coopérative locale se doivent à eux-mêmes et aux autres de soutenir une agence qui travaille dans leur intérêt.

La production de cette année a été abondante et les prix ont été convenables, en comparaison de ceux des autres pays.

Jusqu'à il y a une dizaine de jours, notre marché du beurre s'est maintenu au-dessus des prix mondiaux. Les producteurs canadiens ont reçu trois à cinq cents par livre de plus que les producteurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; la différence est encore plus prononcée pour la Russie. Même au Danemark, les prix sont inférieurs aux nôtres.

L'ELEVAGE DU PORC

La production laitière et l'élevage du porc sont deux industries connexes. Le lait écrémé est un aliment merveilleux pour les porcs; il les fait grandir sans trop les engraisser. Actuellement, les prix du porc sont très rémunérateurs, et ce devrait être pour les cultivateurs du Québec un encouragement à augmenter leur production. Toutefois, ils doivent chercher à produire un bacon "select" bien développé, bien conformé, pour commander un prix élevé.

Un grand nombre de producteurs ont été déçus parce qu'ils n'élevaient pas une bonne race de porcs, de bonne conformation — allongés, de bon aspect, faciles à vendre à prix forts — et parce qu'ils les soignaient mal et ne les vendaient pas à temps.

Assurément, on peut toujours disposer de porcs légers ou d'extra-lourds, mais les prix n'en sont jamais élevés.

L'AMI DU CULTIVATEUR C'EST LE CULTIVATEUR

Nous aurons des élections fédérales en octobre. Les partis politiques vous exposeront leur programme; les candidats solliciteront votre vote et votre appui avec toute l'éloquence dont ils sont capables. Les chefs de parti, qui recherchent avant tout le traitement attaché à leurs fonctions et le succès de leur parti, mais qui ne connaissent que vaguement

les besoins de l'agriculture, s'intéresseront davantage la lutte politique et pratiqueront la surenchère électorale. Faisons toutefois une exception pour nos deux ministres de l'agriculture à Québec et à Ottawa qui, sont, je suis fier de le dire, des hommes au fait du problème agricole et qui veulent le bien des cultivateurs.

L'INTERVENTION DE L'ETAT

Pendant cette période, il sera sage de nous rappeler que le meilleur ami du cultivateur, c'est le cultivateur lui-même. Toutes les mesures législatives qui ont pour fin de contrôler les prix, comme les plans de vente des produits naturels, la réglementation des pratiques commerciales, le contrôle des profits, ne peuvent avoir qu'une légère influence sur la loi générale de l'offre et de la demande; elles ne parviennent pas toujours à assurer de meilleurs revenus aux cultivateurs. Les tentatives du passé ont presque toujours produit un effet contraire.

Les mesures réglementaires sur lesquelles on fondait tant d'espoirs, ont fait faillite l'une après l'autre. Nos tentatives d'imposer nos prix à l'étranger n'ont résolu en rien les problèmes du blé au Canada. Le café coûte moins cher depuis que le Brésil a tenté de valoriser cette denrée. Les pneus sont meilleur marché qu'avant la mise en vigueur du plan Stevenson destiné à maintenir les prix du caoutchouc au-dessus de la valeur marchande du caoutchouc brut. Les "plans" qui donnent à l'Etat le contrôle direct ou indirect sur le commerce des denrées produisent généralement le même effet sur les coopératives de producteurs qu'une pierre au cou d'un nageur.

La hausse des prix des porcs provient de l'augmentation des prix du bacon en Angleterre; notre bétail vaut plus cher, parce qu'il y a sous-production aux Etats-Unis et que, grâce à notre situation géographique, nous pouvons l'approvisionner; et c'est le même phénomène dans le commerce des autres subsistances.

En somme, c'est la demande mondiale qui fixe les prix et c'est le pouvoir d'achat du consommateur qui détermine la demande.

L'amélioration de la qualité de nos produits, surtout en vue de l'exportation, et la déflation de notre coût de production au niveau du pouvoir d'achat du consommateur nous permettront de tirer parti de tous les débouchés avantageux sur le marché domestique comme sur les marchés étrangers. Cette politique assurera aux cultivateurs canadiens des revenus plus avantageux pour leurs produits que les promesses, les "schemes" et les rêves des politiciens.

Clinton HENDERSON.

2,000 robes à 48c. Agents demandés dans chaque paroisse pour vendre linge de seconde main, manteaux pour femmes, \$1.25, pantalons, 50 cents, etc. Demandez notre circulaire. Comptoir National, St-Zacharie, Qué.

JEUNE ORIGINAL DEMANDE. Ecrivez mentionnant prix à A.-M. Comsia, 627, rue Milton, Montréal.

Chevaux atteints du "souffle", guéris par l'emploi des prises "Pidard". \$1.00 par la poste. S'adresser à Ths-Louis Girard, St-Félicien, Roberval.



Appétit retrouvé, douleur partie

"Il y a sept ans je fus malade pendant toute une année. J'avais perdu l'appétit, je souffrais par tout le corps et ressentais des douleurs qui semblaient causées par l'indigestion. Quelqu'un me recommanda alors le Novoro du Dr Pierre. Je pris ce remède pendant 3 mois et je redevis bien portant. J'ai employé ce remède depuis lors. Il procure réellement tout le bien que vous en dites et débarrasse le système des matières impures". Ceci a été écrit par M. Paul G. Volkman de Waterloo, Wis. Le Novoro du Dr Pierre est une médecine faite de plantes qui stimule les fonctions de l'estomac et les organes de digestion. Ne le demandez pas aux pharmaciens. Il est seulement fourni par des agents locaux ou directement par Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501, Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

Le Cercle de l'U. C. C. de St-Gervais, offre à vendre une douzaine d'animaux canadiens enregistrés, accredités, de tous les âges. Taureaux de 8 à 12 mois, Vaches et génisses, 1 verrat Yorkshire de 9 mois, quatre autres de 4 mois, bons cochets Rhode-Island rouges sélectionnés, aussi 150 à 200 poulettes de même race. S'adresser à Honoré Chabot, R.R. No 1, Saint-Gervais, (Bellechasse).

GRANDES OCCASIONS

Robes, 40c., 3 pour \$1.10; manteaux d'hiver pour femmes, \$2.50; paletots d'hiver, \$2.50; blouses hommes, 80c.; pantalons 50c.; chapeaux feutre hommes, 50c. Commandez par la malle. Notre linge de seconde main donne satisfaction. Agents demandés dans chaque paroisse.

COMPTOIR POSTAL, St-Zacharie, P. Q.

Homme de confiance, avec auto, requis immédiatement pour prendre charge d'une route Watkins bien établie. Agriculteur préféré. Crédit alloué. Ecrivez Département des Ventes Rurales, La Cie J.-R. Watkins, Montréal, Qué. Dept. R 5x.

LE BUCHERON

Législation par arrêtés ministériels

(Par M. Louis-Philippe CÔTÉ)

Pendant longtemps, j'ai cru que le parlement était l'usine où la députation manufacture les lois. J'ignorais, jusqu'à ces dernières années, qu'en dehors des salles de délibération il y avait une cuisine où se fricote un menu spécial qu'on nomme communément "ordres en conseil".

Cette forme de législation est devenue un art domestique fort prisé par les manufacturiers de bois et de papier dans notre province.

Inutile de vous dire que l'ordre en conseil joue un rôle prépondérant au ministère des Terres & Forêts. C'est l'instrument dont se servent les ministres provinciaux pour faire la distribution du domaine public entre les compagnies forestières favorites.

Notre forme de gouvernement comporte deux chambres: la Haute et la Basse. Pour devenir lois, il faut que les mesures proposées soient adoptées par ces deux corps législatifs. Quand il s'agit d'arrêtés ministériels, le procédé est le même. Seulement, c'est le trust du papier qui devient la Chambre Haute chaque fois qu'une ordonnance a été adoptée par le ministère.

Si le haut tribunal du Trust refuse de se conformer aux dispositions d'un arrêté ministériel, il n'a qu'à opposer son veto et aussitôt, par une savante reculade, le ministère révoque ce décret-loi par un nouvel édit et l'accord se fait.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples qui vous prouveront que j'ai raison de vous présenter le monopole du papier comme un petit sénat qui passe au crible les arrêtés ministériels du gouvernement de Québec.

Ceux qui ont lu l'ordonnance du 25 mai 1935 portant le numéro 1312 savent que dans le préambule on protestait que c'était pour payer de meilleurs salaires aux bûcherons et pour collecter tous les droits de coupe dus à la province que le changement était apporté à la loi du mesurage.

En effet, cette mesure aurait rempli partiellement ces deux fins si elle était restée en force. Cette déclaration n'était qu'une sinistre farce ou bien nos ministres avaient présumé de leur pouvoir. Aussitôt que les grosses compagnies eurent vent de la chose elles se sont coalisées pour faire révoquer l'ordre en conseil qu'elles considéraient comme préjudiciable à leurs intérêts. Pour ces puissantes corporations, le salaire raisonnable de l'ouvrier est un vain mot. Le revenu de la province compte encore moins. Seuls leurs revenus ont, pour elles, une signification. Ne sont-elles pas, en un mot, maîtresses du domaine public aussi bien que le gouvernement ?

Sous la pression appliquée par le Trust, les administrateurs du domaine national ont capitulé! L'ordre en conseil 1312 fut révoqué et on lui en substitua un autre en date du 29 août dernier portant le numéro A. G. 2415.

Dans le préambule de ce dernier document, on a encore l'audace de dire qu'il a été adopté afin de procurer un meilleur salaire aux ouvriers.

Est-ce en leur ordonnant de couper, durant la prochaine saison de coupe, environ 22 millions de pieds de bois "gratuitement" que l'on prétend leur faire obtenir un meilleur salaire ?

Non, mesdames et messieurs, cette nouvelle ordonnance dictée par les directeurs du trust est d'un cynisme révoltant.

L'espoir, que l'ordre en conseil 1312 avait fait naître chez les bûcherons, d'obtenir un salaire raisonnable se trouve frustré tandis que de son côté le trésor public perd une soixantaine de mille dollars qui serviront comme par le passé à garnir les portefeuilles des favoris.

N'est-ce pas là l'explication de la dégringolade des profits dans le ministère des Terres et Forêts ?

Il est à propos, ce soir, de faire part à ceux qui me font l'honneur de m'écouter d'une nouvelle largesse du gouvernement envers les compagnies forestières qui exploitent des scieries.

L'honorable ministre des Terres et Forêts ne m'en voudra pas, je l'espère, parce que je rends public son dernier acte de générosité à ses amis.

C'est l'ordre en conseil 2885 qui réduit de 75% les droits de coupe aux compagnies qui transforment leurs billots en bois de sciage.

Une grosse compagnie de la Côte Sud qui exploite plusieurs scieries et qui doit encore de fortes sommes à ses ouvriers pour la saison de 1933-34 bénéficiera particulièrement de ce cadeau princier.

Espérons que cette nouvelle faveur lui permettra de s'acquitter de sa dette d'honneur envers ceux qui ont travaillé, peiné et sué à son service pour quelques sous par jour.

Je ne puis passer sous silence un autre acte de générosité consenti par ordre en conseil. Ce dernier ne porte le numéro 2586. Il a été adopté pour venir au secours d'une compagnie dont le président est un multi-millionnaire en villégiature vers des climats plus tempérés.

Par ce décret-loi, la puissante corporation de Sir Robert Holt, The Consolidated Pulp and Paper Company, va se trouver consolidée de près d'un demi-million de remise de droits de coupe. L'archi-millionnaire des îles de Bahama avait sans doute décidé de construire une autre aile à son château des pays tropicaux. Pourquoi, s'est-il dit, ne pas en faire payer le coût par ces "gogos" de canadiens ? Comme il connaît bien ses bailleurs de fonds habituels et leur servilité lorsqu'il leur commande, vite! il a tiré une traite (ordre en conseil) sur le trésor de la province de Québec.

Et c'est ainsi que les épinettes de chez nous sont transformées en marbres et en dorures pour le confort et le plaisir des yeux de celui qui fut l'architecte de la défunte Canada Power.

Et vous, bûcherons de la Côte Sud, qui tirez des traites sur la Commission des Opérations Forestières afin de vous faire rembourser de votre créance contre Price Brothers Company, n'êtes-vous pas fatigués de les voir revenir sans avoir été honorés ?

Je viens de vous présenter quelques produits de la manufacture à ordres en conseil. Il y en a d'autres et de fameux! Je reviendrai vous en parler dans quelque temps.

L'on voudra bien me permettre d'ouvrir une parenthèse pour donner quelques précisions sur une note parue dans les journaux de la semaine dernière, relativement à une délégation venue du Lac St-Jean et pilotée par M. J.-L. Filion, M.P.P., pour présenter une requête à l'honorable Premier Ministre L.-A. Taschereau.

Le temps à ma disposition ne me permet pas de traiter au long cette question très importante, à laquelle se rattachent celles des "permis spéciaux" et du "bunching". Je me contenterai, pour ce soir, de définir ce que l'on entend par "permis spéciaux" au département des Terres et Forêts. Un permis spécial est celui de couper environ un million de pieds de bois sans payer de droit de coupe ou des droits très réduits. Ces permis sont consentis d'ordinaire à des entrepreneurs de coupe à la demande d'une compagnie forestière dont ils sont les couvertures. Ces jobbers vendent le bois à la compagnie qui paie elle-même leurs employés et profite d'une coupe qui ne coûte presque rien.

La délégation du Lac St-Jean était composée en grande partie de ces exploiters de permis spéciaux ayant à leur tête un député provincial.

En demandant de revenir à l'ancienne coutume du mesurage des billots sur le bord des rivières plutôt qu'en forêt, il est évident que l'on veut revenir à la méthode de "bunching". On connaît déjà l'opinion des bûcherons syndiqués de l'U. C. C. sur cette question. Toutes les délégations au monde ne sauraient changer leur vue sur ce sujet, car ils sont persuadés que les bûcherons ne doivent pas faire le travail des chevaux en forêt. Nous espérons que les autorités refuseront la permission de revenir à la méthode rétrograde demandée par les exploiters

(Suite à la page 15)

Conseils aux entrepreneurs de coupe

Les jobbers seront appelés, d'ici au premier octobre prochain, à signer leurs contrats.

Beaucoup d'entre eux n'accordent pas à cet acte toute l'importance qu'il mérite.

Ce n'est pas à la fermeture des chantiers qu'ils doivent étudier les différentes clauses de leurs contrats, mais plutôt avant d'apposer leurs noms sur ces documents.

Rappelez-vous que le prix convenu dans ces contrats n'est pas souvent la clause la plus importante. Les clauses que vous devez étudier soigneusement sont surtout celles des conditions dans lesquelles vous pourrez faire travailler vos employés.

Étudiez bien les derniers règlements de la Commission des opérations forestières et voyez si au prix qui vous est offert vous pouvez vous conformer à toutes les ordonnances.

Insistez pour avoir une liste complète de prix qui vous seront chargés pour provisions et outillage.

Rappelez-vous que vous aurez à vous conformer à de nouvelles exigences concernant les salaires, le mesurage, l'hygiène, etc.

Tel qu'on fait son lit on se couche.

Ne soyez pas pour les uns les autres des coupe-gorge!

L. P. C.

Consultations légales "DYNAMITEURS"

QUESTION : — Veuillez donc me dire si ceux qui font partir les "jams" de billots à la dynamite sont supposés ne faire que cela et qu'il leur faille que quatre ans d'expérience comme mineur et doivent-ils être payés plus cher ?

"A. A"

REPONSE : — Un procès est justement en cours au sujet des salaires des dynamiteurs: si vous voulez poser de nouveau votre question dans une couple de mois, une réponse certaine vous sera donnée.

"MENUISIER"

QUESTION : — Je suis à l'emploi d'un particulier depuis le mois d'octobre et je n'ai pas encore retiré d'argent. Je travaille comme menuisier. Je n'ai pas signé de formule d'engagement. A plusieurs reprises je lui ai demandé quel salaire il allait me donner et il m'a toujours répondu: "On s'arrangera bien." Est-ce que la Commission des Opérations forestières peut me faire payer le salaire d'un menuisier ou encore

LE REFLECTEUR LUCIS

En vente aux bureaux de l'U. C. C.
5505, Blvd Saint-Laurent
Montréal.

Diamètre 4 pouces 3/4. Trois lumières teintées dans la masse, d'un diamètre de près d'un pouce et d'une hauteur extérieure de plus d'un demi-pouce.

Prix à nos bureaux

80 cents,

francs de maille en plus

10 cents.

Le-Philippe Côté

Organisateur Général

de la Section des Bûcherons
U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B"
QUÉBEC

Téléphone : 2-1404

LESAGE & LESAGE

Avocats — Barristers

56, Rue St-Pierre

Québec

Paul Lesage, LL.L.

Jean Lesage, LL.L.

peut-elle me faire obtenir le salaire de \$30.00 par mois.

"ANCIEN BUCHERON"

REPONSE : — La Commission des Opérations Forestières ne s'occupe que des salaires pour le Opérations Forestières. Comme menuisier, faites un compte à celui qui nous a employé selon le tarif ordinaire des menuisiers qui est certainement de plus de \$30.00 mois.

IMPRIMERIE ALLIÉE

SOMMAIRE

Problèmes fédéraux (M. Albert Rioux)	64
La Vie Morale	64
Le commerce des denrées agricoles	64
Au Foyer de l'U.C.C.	64
L'Agronomie et la Colonisation	64
Page féminine	65
Le pays Abitibien	65
Annonce électorale	65
Pour améliorer le sort des consommateurs	65
En marge du Congrès des Bûcherons	65
Maîtres dans 100 ans ou esclaves éternellement	65
Page des Jeunes	65
Consultations légales	66
Page du Marché	65
Petites annonces	65
Législation par arrêtés ministériels	66

Votre premier choix

THÉ "SALADA"